

**CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**  
**SEANCE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019**

**Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,  
Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique  
à 19h20, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement.**

**Élus présents**

**Maires adjoints**

Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI,  
M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M.  
Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER, M. Florent HUBERT.

**Conseillers de Paris**

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme  
Nawel OUMER, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD.

**Conseillers d'arrondissement**

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, Mme Marine MALBERG,  
Mme Marie-Thérèse ERRECART, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore  
MOUYSET-NOZERAND.

**Pouvoirs**

Mme Martine DEBIEUVRE à M. Stéphane MARTINET  
Mme Dominique KIELEMOËS à M. Luc LEBON  
M. Eric GARANDEAU à Mme Nicole SPINNEWEBER

**Excusés**

M. Jean-François MARTINS  
M. Christian SAINT-ETIENNE  
Mme Leila DIRI  
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME

*À 19h20, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.*

**11201921 – Désignation du secrétaire de séance**

**M. le Maire :** « Pour le Conseil d'arrondissement, je vous propose de désigner comme secrétaire de séance M. Stéphane MARTINET. Tout le monde est d'accord ? Je vous remercie.

J'ai reçu des pouvoirs :

- Mme Dominique KIELEMOËS a donné un pouvoir à M. Luc LEBON
- Mme Martine DEBIEUVRE à M. Stéphane MARTINET. »

**11201922 – Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019**

**M. le Maire :** « Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 juin, puisqu'il n'avait pas pu être adopté lors de la dernière séance qui était trop rapprochée.

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

**11201923 – Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019**

**M. le Maire :** « Même chose pour l'adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin. Des observation ? Non. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

**11201924 – Inventaire des équipements de proximité du 11<sup>e</sup> arrondissement pour 2020**

**2019 DDCT 124 – Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020**

**M. le Maire :** « Nous avons des délibérations sur lesquelles il n'y a pas d'inscrits mais qui concernent le 11<sup>e</sup> arrondissement. Ce sont des délibérations spécifiques d'arrondissement et non pas des délibérations du Conseil de Paris. Je vais passer la parole à Luc LEBON pour présenter l'inventaire des équipements de proximité. »

**M. LEBON :** « Merci. Bonsoir à tous. Comme tous les ans à cette période, on procède au vote d'une délibération propre du Conseil d'arrondissement, qui est l'inventaire des équipements de proximité.

Depuis 2001, la Ville de Paris a décentralisé une partie de ses équipements municipaux en la confiant aux arrondissements. Ce sont effectivement les équipements dits de proximité et qui concernent essentiellement les habitants sur le territoire de l'arrondissement : crèches, écoles, bibliothèques, espaces verts, etc.

La liste de ces équipements qu'on consolide au sein d'un inventaire actualisé tous les ans, sert de base pour déterminer le budget de l'arrondissement, c'est-à-dire l'état spécial d'arrondissement, une partie en tout cas la Dotation de Gestion Locale puisque, il faut inclure dans le budget d'arrondissement les sommes nécessaires au fonctionnement de ces équipements. C'est le sens de la délibération aujourd'hui. On doit se prononcer pour l'inventaire pour l'année 2020 en prévision du vote qui interviendra dans les mois qui viennent du budget 2020 de la Ville de Paris et de l'arrondissement.

Cette année, l'inventaire n'a pas beaucoup évolué. L'actualisation concerne surtout des jardinières qui ont été créées, parce qu'on végétalise beaucoup. Certaines ont été créées rue du Général Renault, rue Gaby Sylvia, boulevard Voltaire et place Mireille-Havet. Les agrès sportifs installés boulevard Richard-Lenoir ont également été ajoutés.

Il y a aussi la prise en compte de changements opérationnels de deux équipements de petite enfance, puisque la crèche collective Servan et la halte-garderie qui est située allée Verte deviennent des multi-accueils : ce sont des structures qui sont désormais à même d'accueillir à la fois des enfants en temps partiel et en temps plein, ce qui permet ainsi de mieux s'adapter aux besoins des familles. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci pour cette présentation. Y a-t-il des observations ? Non. Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet de délibération est donc adopté. Je vous remercie. »

### **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

#### **2019 DDCT 38 – Subvention (12.500 €) et convention avec l'association Le Picoulet-Mission Populaire 11<sup>e</sup>, œuvrant aux réseaux de solidarité familles monoparentales dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires**

**M. le Maire :** « Mme Isabelle CHARPENTIER ou M. Michel BILIS vont la présenter. »

**M. BILIS :** « Depuis huit ans, la Ville de Paris finance des réseaux de solidarité pour les familles monoparentales dans les quartiers populaires afin de développer des projets locaux de lutte contre l'isolement et accompagner ainsi les familles au quotidien. Ce plan d'actions pour les quartiers populaires a pour objectif d'accroître l'action en faveur de ces quartiers et d'y améliorer la vie quotidienne. Dans ce cadre, il est proposé de renforcer l'accompagnement de familles monoparentales par le financement d'un nouveau réseau porté par le centre social Le Picoulet, situé dans le quartier populaire Belleville-Fontaine au Roi.

Ce projet a été construit en étroite partenariat avec le SAMU Social. Il cible les familles hébergées en hôtel social. L'objectif est de lutter contre l'isolement social de ces familles monoparentales en leur offrant des temps de répit et d'aborder dans leur globalité les situations individuelles des familles : accès aux droits, santé, éducation, etc.

Donc, afin de consolider ce réseau de solidarité, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant total de 12.500 € pour l'exercice 2019 au centre social Le Picoulet. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Le groupe Ecologiste s'est inscrit sur cette délibération parce que le nombre de familles hébergées dans notre arrondissement est particulièrement important. On recense 400 ménages qui sont hébergés dans des hôtels. Et les hôtels sont installés particulièrement dans le nord de l'arrondissement. Lorsqu'on en regarde plus précisément les chiffres, on se rend compte que la moitié des familles hébergées sont des familles monoparentales.

Un travail tout particulier s'est donc élaboré pour accompagner ces familles et ces réunions ont permis de mieux cerner les différentes problématiques que ces familles monoparentales rencontrent, tout particulièrement le bruit dans les hôtels, la mixité avec les touristes qui n'est pas toujours facile, et l'absence des droits de visite de la famille, un sujet important. Il y a également le problème de certains hôteliers envers ces familles qui ne sont pas assez bien respectées. Ces familles monoparentales mettent l'accent aussi sur le droit à une meilleure alimentation, à la possibilité de faire la cuisine car les difficultés pour manger sont très importantes.

Par cette intervention, le groupe Ecologiste réaffirme la nécessité de développer cet accompagnement. Les familles monoparentales doivent être associées à ce processus le plus largement possible parce que, pour l'instant, le nombre est encore très faible. Donc je voudrais mettre l'accent sur cette question dont on ne parle pas assez souvent. »

**M. le Maire :** « Merci. Y a-t-il d'autres demandes ? Je n'en vois pas. M. Michel BILIS pour vous répondre. »

**M. BILIS :** « Oui, c'est l'occasion de signaler et de souligner que, effectivement, le nombre de familles vivant à l'hôtel dans le 11<sup>e</sup> arrondissement est significativement élevé. C'est la raison pour laquelle la direction sociale de territoire a engagé une mission d'étude sur la vie à l'hôtel dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Cette mission d'étude a pour objectif d'aboutir à la rédaction d'un règlement intérieur, d'un code de bonne conduite en quelque sorte, pour définir les relations entre les hébergés, dont le financement est assuré par la Ville et le Département, et pour définir les modalités de fonctionnement et d'accueil par les hôtels pour ces personnes. »

**M. le Maire :** « Merci. C'est effectivement une situation qui est bien connue, particulièrement dans le 11<sup>e</sup>. Vous l'avez dit à travers l'action que vous avez soulignée, nous nous en sommes saisis à bras-le-corps en lançant cette expérimentation « Mieux vivre à l'hôtel » organisée avec le SAMU Social pour apporter des réponses aux difficultés évoquées. Cette subvention rentre dans le cadre de ce dispositif. Je vous propose de voter.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

**2019 DDCT 128 – Subventions (90.000 €) pour le développement d’usages positifs sur l’espace public à 15 associations pour le financement de 16 projets dans les quartiers populaires parisiens**

**M. le Maire :** « Mme Isabelle CHARPENTIER ou M. Jean-Pierre CORSIA vont présenter le projet. »

**Mme CHARPENTIER :** « Il s’agit d’attribuer des subventions à 15 associations, dont 8.000 € à l’association Cultures Pas Sages pour son projet « Embellir Paris - Interventions artistiques dans l’espace public 2019/2020 ». Cette action sera localisée dans plusieurs arrondissements dont le 11<sup>e</sup>, c’est pour cela que nous vous soumettons cette délibération. »

**M. le Maire :** « Absolument. Merci. Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Je me suis inscrite sur cette délibération parce qu’après lecture des documents, je ne connais toujours pas l’association Cultures Pas Sages. Je voulais mieux la connaître et malheureusement, je me suis rendue compte qu’un certain nombre de pièces jointes qui devraient présenter les associations n’étaient pas annexées au projet de délibération. Dans cette délibération, sur les 15 associations, on ne présente que 8 associations et 7 autres ne sont pas présentées, dont l’association Cultures Pas Sages.

Je pense que c’est important de le notifier parce que le montant alloué à ces 8 associations représente 40.000 € au total. »

**M. le Maire :** « Merci pour votre vigilance. Vous avez raison, il faut que les élus soient pleinement informés sur les délibérations qui nous arrivent chaque année. Il arrive encore de temps en temps qu’il y ait des loupés de cette nature et c’est bien regrettable. Mais j’imagine que vous saurez d’ici le Conseil de Paris trouver les informations manquantes. Je ne vois pas d’autres demandes d’intervention. On passe au vote.

Qui s’abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l’assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l’unanimité**

**2019 DLH 94 – Location des immeubles 23 rue Camille Desmoulins (11<sup>e</sup>), 5 rue Boinod à Paris (18<sup>e</sup>) et 5 rue Hégésippe-Moreau à Paris (18<sup>e</sup>) à Paris Habitat-OPH - Bail emphytéotique**

**M. le Maire :** « M. Florent HUBERT va nous présenter cette délibération. »

**M. HUBERT :** « Merci M. le Maire. Bonsoir à tous, chers collègues. Il s’agit d’une préemption au 23 rue Camille Desmoulins, immeuble préempté pour entrer par conventionnement dans le parc social. Cette préemption est effective depuis le 6 août 2019. On a acheté un immeuble qui est un R+6 avec 28 logements pour 8.700.000 €, qui va être attribué en gestion à Paris Habitat, et c’est une très bonne nouvelle. »

**M. le Maire :** « Merci. Mme Nicole SPINNEWEBER. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Merci M. le Maire. Je dirais qu'en cohérence avec la position que nous défendons régulièrement, à savoir : nous ne sommes pas opposés aux opérations de préemption sur des immeubles dont l'intégralité est libre de location afin d'y créer des logements sociaux. En revanche, nous ne pouvons approuver ce type d'acquisition qui ne crée aucun logement social nouveau si ce n'est sur le plan statistique, puisque 100 % des 28 logements achetés dans ce projet sont occupés.

Je noterais une nouvelle fois le manque de transparence et là, je rejoins l'intervention de ma collègue Joëlle MOREL sur la qualité des informations fournies aux élus pour évaluer tout simplement le coût budgétaire de cette opération engagée.

Ainsi dans ce cas précis, le document signé par l'inspectrice divisionnaire des finances publiques communiqué en annexe ne mentionne pas au paragraphe « détermination de la valeur », le montant de l'apport de la Ville de Paris, ce qui est quand même important. Je découvre que la valeur de l'acquisition était de 8.800.000 €. Ce n'est pas tout à fait ce que j'avais compris puisque c'était simplement qu'on nous a informés que ça valait une validation d'une valeur capitalisée par avance qui était estimée par cette personne à 8.800.000 €. Cela n'a rien à voir avec le prix d'acquisition. Donc on ne peut pas se positionner sur des chiffres aussi peu expliqués.

On propose donc de valider une délibération sur la base de paiements par avance de loyers capitalisés pendant 65 ans – on en a déjà parlé régulièrement – de préempter un immeuble dont la totalité des logements sont occupés actuellement, sur la base d'informations qui sont totalement lacunaires.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposerons à cette délibération. »

**M. le Maire :** « M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « Effectivement, c'est un débat que nous avons régulièrement, mais faisons le raisonnement suivant : nous avons préempté l'immeuble, cela signifie que l'immeuble était en vente. L'immeuble en entier était en vente au prix du marché. Il est fort probable que la quasi-totalité des locataires n'auraient pas pu acheter l'appartement qu'ils occupent et nous aurions donc assisté à une vente à la découpe. Et évidemment, s'agissant d'une vente, il y aurait eu congé pour vente, expulsion des locataires en place et remplacement des habitants parfois présents depuis très longtemps par d'autres avec des moyens financiers très largement supérieurs, voire achat par des investisseurs pour faire des locations de tourisme - vous savez, ces gens qui ont beaucoup d'argent qui achètent des appartements en pagaille et qui les mettent sur Airbnb illégalement toute l'année - voire de la spéculation, avec quelqu'un qui achète l'appartement, qui le laisse vide et qui attend quelques années pour le revendre plus cher. C'est une opération qui est très rentable sur le plan financier, le tout étant de bien veiller à laisser l'appartement vide, pour pouvoir le revendre rapidement.

Donc si nous n'avions pas préempté, nous nous serions rendus responsables de la baisse de la population du 11<sup>e</sup> et de l'expulsion de classes moyennes en dehors de notre arrondissement. Vous adorez cette expression je crois « classe moyenne ». Moi, elle me pose plus de problème, mais bon. Donc, en responsabilité et au vu des engagements que nous avons pris devant la population en 2014, nous préemptons l'immeuble, nous le conventionnons en logement social et nous en sommes très fiers. »

**M. le Maire :** « Merci. Pas d'autres interventions ? M. Florent HUBERT. »

**M. HUBERT :** « Je n'ai pas grand-chose à rajouter puisque mon collègue Adrien TIBERTI vient de refaire l'argumentaire. Je suis ravi d'avoir l'opportunité de refaire cet argumentaire avec vous à la place de mon prédécesseur et je ne doute pas que j'aurai à le faire jusqu'à la fin de la mandature.

Oui, on continuera évidemment à faire de la préemption et du conventionnement, y compris sur des immeubles occupés. C'est l'une des modalités d'accroissement du parc social qui nous permettra de maintenir la mixité qu'on souhaite maintenir à Paris. Ça, c'est une certitude. Cela a été déjà dit, mais ces opérations de préemption et de conventionnement nous permettent de maintenir les ménages dans leurs appartements actuels dans ces immeubles et les alternatives aboutiraient pour un nombre croissant d'entre eux au fait qu'ils doivent quitter leur logement. C'est une certitude. Donc nous sommes très heureux de nous battre pour le maintien des habitants du 11<sup>e</sup> dans l'arrondissement, et dans leur immeuble. Cela nous semble parfaitement légitime comme politique et l'inverse nous semble difficile à défendre, sachant que les opérations de conventionnement aboutissent à ce qu'il n'y ait que des gagnants. Ceux qui sont au-dessus des plafonds de ressources conservent leur bail privé jusqu'à la fin de l'occupation de leur logement. Donc pour eux, tout est positif. Et ceux qui sont en-dessous des plafonds éligibles au logement social bénéficient d'un bail social. De plus, les foyers qui étaient en situation de précarité ou de tension sociale voient leur loyer minoré, ce qui correspond mieux à leur situation sociale. Donc c'est vraiment une situation dans laquelle il n'y a que des gagnants.

D'un point de vue de la Ville, je rajouterai un dernier élément : le fait de pouvoir conventionner nous donne la possibilité, au regard des moyens financiers des bailleurs et de la Ville de Paris, de mener des opérations de rénovation énergétique de ces immeubles, ce que la plupart des autres propriétaires n'arrivent pas à faire. C'est comme ça qu'on gagne, y compris sur le front écologique à Paris, donc à tous les points de vue : maintien des classes moyennes pour chacun des ménages concernés et rénovation énergétique. Et ces opérations sont gagnant-gagnant. »

**M. le Maire :** « Mme Nicole SPINNEWEBER. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Je me réjouis d'entendre que ces opérations sont absolument gagnant-gagnant pour tout le monde. Donc je ne comprends pas que depuis le début de la mandature, je ne vois que s'amplifier le nombre de personnes qui sont en attente d'un logement. Il y a peut-être là une réflexion à mener.

Par ailleurs, je pense que les locataires qui sont en place ont une priorité au maintien dans les lieux et vous ne pouvez pas la nier. Je pense qu'il y a aussi – ou je ne comprends plus – un blocage des loyers. Donc on ne peut pas dire que ces gens-là seraient assommés de loyers nouveaux. Vous nous parlez de ceux qui restent malgré le fait qu'ils ne devraient pas relever du logement social. Alors qu'en est-il des surloyers qu'on leur demande de payer ?

Donc je voudrais bien qu'on m'explique vraiment très clairement et posément en quoi ces préemptions d'immeuble entièrement occupés sont vraiment du gagnant-gagnant pour l'ensemble des Parisiens. Je n'en suis pas sûre quand on voit l'évolution du marché de l'immobilier et des attentes des personnes qui sont en attente de logements sociaux. Je pense qu'on fait beaucoup de statistiques, beaucoup d'annonces, par contre, on ne fait pas réellement un travail de fond et de réflexion sur ce sujet. »

**M. le Maire :** « Alors, il y a beaucoup de choses dans ce que vous venez d'évoquer et beaucoup de choses qu'on ne peut pas laisser passer.

Premièrement, vous savez que 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social. On est aujourd'hui à Paris entre 20 et 25 %. Donc, ne feignons pas de nous étonner qu'il y ait une pénurie, elle est là. C'est évident. Quand vous avez 70 % des habitants qui sont éligibles et que le prix du mètre carré est à 10.000 €, les gens ne peuvent plus trouver de quoi se loger si ce n'est en profitant du parc social et des logements intermédiaires pour les classes intermédiaires.

Deuxièmement, il n'y a pas de blocage des loyers. Où avez-vous vu qu'il y avait un blocage des loyers à Paris ? Il y a un plafonnement. Ce n'est pas la même chose. Le plafonnement fait que certaines limites ne peuvent pas être dépassées, mais il n'y a pas de blocage des loyers, malheureusement. On peut le regretter. Peut-être que vous nous soutiendrez sur cette piste si nous y allions, mais en l'occurrence, il n'y a pas de blocage des loyers à Paris.

Troisièmement, il faut tordre le cou à cette idée que la Ville gèrerait mal son patrimoine avec ces opérations de loyers capitalisés que vous abhorrez tant. À chaque fois, vous nous ressortez les mêmes arguments, et à chaque fois il faut qu'on redise les mêmes réponses. Le montant capitalisé de cet immeuble est évalué à 8,7 millions d'euros. Le loyer capitalisé qui est demandé aux bailleurs est de 4.040.000 €. Donc qu'est-ce que nous sommes en train de faire ? Un juste partage du coût pour la collectivité entre la Ville et le bailleur social, de l'investissement qui permet de maintenir ces habitants dans Paris. Il ne s'agit pas de passe-passe par rapport aux bailleurs sociaux. Il faut aller un petit peu plus loin dans le raisonnement. Regardez les masses financières et qui a payé quoi. In fine c'est une opération qui coûte à la Ville bien évidemment et nous l'assumons. Le fait d'avoir ce recours aux loyers capitalisés permet d'avoir un partage du fardeau et du coup, cela nous permet de démultiplier l'action que nous avons pour créer du logement social en maintenant des Parisiennes et des Parisiens qui sont locataires dans leurs appartements et dans leurs immeubles à Paris.

Vous ne pouvez pas à la fois fustiger le fait que les Parisiens les plus défavorisés quittent Paris parce qu'ils n'ont plus les moyens de se loger et en même temps critiquer ce que nous faisons quand, très concrètement, nous les maintenons dans Paris. Il faut avoir cette cohérence et cette délibération est l'incarnation de cette cohérence. Mais c'est un débat que nous avons à chaque fois dans les mêmes termes et qui se répètera conseil après conseil puisque nous multiplierons ces opérations. Je vous propose de passer au vote.

Mme SPINNEWEBER, vous avez déjà repris la parole. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Si vous me permettiez, M. le Maire, effectivement j'ai parlé de blocage, c'est une maladresse. Je voulais parler de l'encadrement de loyers. »

**M. le Maire :** « Non, non. »

**Mme SPINNEWEBER :** « C'est autre chose mais l'idée est la même. Par contre, vous n'arriverez pas à me convaincre que de faire payer les bailleurs sociaux des intérêts des loyers capitalisés sur 50 ou 65 ans d'avance, cela ne pose pas pour l'avenir les recettes de la Ville de Paris, et qu'on est donc en train de dépenser actuellement des ressources qui ne seront plus disponibles. Ça, vous ne pourrez pas me le démontrer. »

**M. le Maire :** « Les bailleurs continueront à percevoir les loyers que paieront les locataires pendant toute la durée des contrats. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Ce n'est pas ce qu'on dit. »



**M. le Maire :** « Vous ne pouvez pas faire des tours de passe-passe en permanence. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Ils les percevront mais ils ne les verseront plus à la Ville qui est propriétaire... »

*[Intervention hors micro]*

**M. le Maire :** « Vous verrez que ce sera une bonne affaire pour la Ville et pour les bailleurs aussi. C'est une bonne affaire parce qu'aujourd'hui, le loyer capitalisé est évidemment inférieur à ce que sera la valeur de l'immeuble dans 65 ans. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Ecoutez, les modes de calcul sur le sujet qu'on nous présente, on ne sait même pas quel est le prix versé par la Ville de Paris. Je ne suis pas une matheuse, je ne suis pas candidate à la Mairie et spécialiste des mathématiques, mais quand même, le minimum d'informations pour calculer la valeur de loyers capitalisés sur 65 ans, c'est d'avoir tous les éléments sur la valeur de l'investissement de départ. Et on ne l'a pas. C'est un autre sujet, mais cela fait partie du manque de transparence et d'information qu'on nous donne pour décider sur une telle délibération.

**M. HUBERT :** « J'ajoute une précision parce que j'entends sur différents bancs de cette salle qu'il y aurait une opacité, une rétention d'informations. Arrêtons les faux procès.

La délibération est complexe et technique. La technique des loyers capitalisés est évidemment complexe. Le prix d'achat est cité explicitement dans la délibération. 8,7 millions d'euros, il est écrit en gros, il y a un paragraphe pour cela. Et l'évaluation des loyers capitalisés, calculés par les Domaines et versés aujourd'hui par le bailleur, figurent explicitement dans la délibération. Donc ce n'est pas parce que la mécanique est complexe qu'il faut expliquer que les choses sont opaques. C'est techniquement compliqué mais toutes les informations figurent dans cette délibération. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Ecoutez, j'ai regardé d'autres délibérations, on a l'information sur le coût financé par la Ville de Paris. Là, on ne l'a pas, pourquoi ? Je n'en sais rien.

On nous indique que, selon les Domaines, la valeur des intérêts capitalisés serait de 8,8 millions d'euros mais je ne sais pas sur quelle base. Les seuls chiffres que l'on a, c'est le montant des subventions qui sont versées. Et on ne sait pas d'où elles viennent et à quoi elles correspondent. Mais je n'ai pas le prix d'acquisition de la Ville de Paris. Je ne sais pas le coût pour la Ville de Paris. »

**M. le Maire :** « Mme SPINNEWEBER, c'est trop facile de jeter l'opprobre en étant approximatif dans son propos, ce n'est pas juste.

Le montant estimé par les Domaines, qui est le montant que paie la Ville quand elle préempte, est écrit dans cette délibération : 8.700.000 €. Le montant qui est demandé au bailleur social, il est également écrit dans cette délibération : 4.040.000 €. La différence, c'est la Ville qui l'assume. Le partage du coût de ce logement social créé, il est ainsi. C'est 4.040 000 pour l'un, et pour l'autre c'est 8,7 millions moins cette somme. Vous pourrez faire l'opération, cela vous donnera qui paie quoi. Les choses sont parfaitement claires. Il y a bien un partage du coût du logement social entre le bailleur et la Ville. C'est un partage qui me semble sain et salutaire.

Deuxièmement, les locataires vont payer leurs loyers pendant toute la durée de leur contrat et donc les bailleurs auront ces recettes pendant toute la durée d'occupation des locaux pour faire vivre l'immeuble et puis faire fonctionner le bailleur social. Donc il faut arrêter de jouer sur des choses qui font peur parce qu'on dit : « La Ville préempte les loyers sur 65 ans, donc les bailleurs ne pourront plus rien faire pendant 65 ans ». Rien n'est plus faux. Il faut vraiment arrêter avec ces arguments qui ne tiennent pas la route et qui sont inexacts.

À chaque Conseil, on vous répète les faits, et à chaque fois vous faites semblant de ne pas comprendre, parce que je suis bien certain que vous comprenez très bien. Mais on ne va pas se convaincre sur le fond parce que, philosophiquement, nous ne portons pas les mêmes projets et c'est ce qui nous oppose. Mais c'est-ce qui fait que vous êtes sur ces rangs et que nous sommes sur ceux-ci. Nous allons passer au vote. »

**Mme SPINNEWEBER** : « M. le Maire, je suis... »

**M. le Maire** : « Écoutez, il y a beaucoup de délibérations à l'ordre du jour, et beaucoup d'inscrits. Vous ne pouvez pas tourner en boucle sur les mêmes sujets. On va passer aux votes sur cette délibération. Non, je ne refuse rien du tout. Vous tournez en boucle. Vous pouvez créer des incidents de séance, mais.... »

*[Interventions hors micro]*

**M. le Maire** : « Bien. Chacun pourra se faire son avis puisque l'ordre du jour ainsi que toutes les délibérations sont publiés sur le site de la Ville de Paris. Donc la transparence se situe là aussi. Chacun peut vérifier ce que disent les uns et les autres et les chiffres que nous avons cités, ils sont sur la place publique. Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté.

**Le projet de délibération est adopté à la majorité**

### **2019 DLH 102 – Réalisation 92 rue Oberkampf (11<sup>e</sup>) et 2 rue Sorbier (20<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 2 logements PLA-I par SNL-PROLOGUES**

**M. le Maire** : « M. Florent HUBERT a la parole. »

**M. HUBERT** : « Merci M. le Maire. Concernant notre arrondissement, il s'agit d'un logement rue Oberkampf. C'est un montage très innovant de la part de SNL (Solidarité Nouvelle pour le Logement) - PROLOGUES, qui permet de récupérer des appartements et de mener une opération de réhabilitation et notamment une opération de rénovation énergétique, parce que c'étaient des ménages qui étaient dans la précarité énergétique et que le propriétaire ne pouvait pas financer la rénovation énergétique de l'immeuble. Sur cette base, on conventionne le logement sur la catégorie du logement très social, en PLA-I. Cela permet ensuite d'accueillir des familles parce qu'on a l'idée que ces logements soient plutôt destinés à des logements passerelle, c'est-à-dire récupérer des gens qui sortent d'un parcours d'hébergement et qui ont vocation ensuite à atterrir dans un logement plus pérenne, et que ces logements puissent servir de

passerelle entre le monde de l'hébergement et le monde du logement. C'est un très beau dispositif, très malin et très innovant et qui mérite d'être soutenu. »

**M. le Maire :** « J'espère que vous avez les chiffres : Mme SPINNEWEBER a demandé la parole. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Il s'agit effectivement de la préemption d'un appartement. Enfin, on nous demande une subvention de 77.000 €, ce qui n'a rien à voir avec la délibération précédente au profit de la société SNL-PROLOGUES, qui est une société coopérative de portage pour le compte de l'association SNL-Solidarité Nouvelle pour le Logement.

Il y a deux opérations qui sont impactées dans cette demande :

- la préemption d'un appartement libre de 40 m<sup>2</sup>, qui est situé 92 rue Oberkampf. Le prix de revient du logement est de 421.000 € après travaux, soit environ 10.000 € le mètre carré, ce qui correspond au coût du marché actuel, malheureusement.
- une opération de bail réhabilitation, d'une durée de 15 ans, d'un logement de 38 m<sup>2</sup> dans le 20<sup>e</sup> arrondissement pour un coût prévisionnel de 114.000 €.

On est bien d'accord : une fois, on achète, une fois, on prend à bail.

L'opération d'acquisition est menée par SNL-PROLOGUES, qui finance sur fonds propres à hauteur de 58 %, le solde étant financé par diverses subventions dont notamment la Fondation de l'Abbé Pierre, à hauteur de 42.000 €.

On nous présente les deux opérations simultanément pour un coût global de 553.885 €. Pour autant, la conversion à 6.693 € le mètre carré n'est absolument pas pertinente, sauf à mettre des ratios où on mélange des choux et des carottes. On ne peut pas dire qu'on achète pour un coût moyen à la fois un logement qu'on achète en pleine propriété et une prise à bail sur 15 ans. Sauf à accepter cela, je remarque une nouvelle fois le manque de transparence dans les informations communiquées.

Ceci remarqué, nous voterons pour cette subvention qui ne représente que 14 % du coût global de l'opération et qui est financée en grande partie sur des fonds propres issus notamment de financements de logements sociaux de type participatif. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Mme SPINNEWEBER, les mots ont un sens. Vous venez de démontrer que tous les chiffres sont dans la délibération et vous avez fait une démonstration qui m'a convaincu. Le fait de rapporter au prix au mètre carré des choses qui sont de l'investissement et de la location, cela n'a pas de sens, je suis d'accord avec vous. Mais de dire qu'il s'agit d'un manque de transparence, non. Enfin, soyons sérieux. Il s'agit peut-être d'une maladresse des services qui ont préparé la délibération, mais dire que c'est un manque de transparence, franchement, c'est de la mauvaise foi. C'est faire un procès d'intention.

Donc laissons de côté cela, gardons le fond de votre intervention qui souligne un point qui me semble tout à fait techniquement recevable, ce qui nous permettra, je l'espère, de nous rassembler sur cette délibération.

Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Passons au vote. Qui est pour ? Unanimité. Formidable. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2019 DLH 145 - Immeuble communal 16 rue Belfort (11<sup>e</sup>) – Signature d'un prêt à usage avec la société KDDI FRANCE**

**M. le Maire :** « Nous passons au projet de délibération 2019 DLH 145 et l'immeuble du 16 rue du Belfort. C'est un immeuble dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises. C'est un sujet dont on va reparler ce soir. M. Florent HUBERT va nous présenter cette délibération. »

**M. HUBERT :** « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une grosse opération d'installation. Ce n'est pas un *data center*, je ne pense pas que ce soit la bonne typologie, mais c'est à peu près cela, avec un opérateur privé qui développe ce type de technologie. Une partie de la parcelle étant disponible, on est très heureux de pouvoir la récupérer pour pouvoir faire six logements sociaux dans un petit immeuble en R+3. Ces logements sociaux qu'on acquiert pour un coût de 2 millions d'euros seront confiés à ELOGIE-SIEMP. »

**M. le Maire :** « Merci. Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. C'est vrai que je me suis fait le relai de l'inquiétude de riverains concernant l'installation de ce *data center* au 65 rue Léon Frot par la société KDDI-France, d'abord en avril, par un courrier que j'ai adressé à François VAUGLIN, et puis dernièrement, lors d'une question écrite au Conseil de juin dernier.

Votre réponse n'a pas apaisé les inquiétudes. Aussi, les élus écologistes pensent qu'il faut organiser une nouvelle réunion publique consacrée à l'activité de cette société et aux nuisances qu'elle va potentiellement générer. Cela me semble un préalable au démarrage des travaux. Dans le cas contraire, le groupe Ecologiste votera contre cette délibération. »

**M. le Maire :** « Mme Nicole SPINNEWEBER. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Merci M. le Maire. La délibération qui est soumise au Conseil de ce soir consiste à approuver la signature par la Ville de Paris d'un prêt à usage limité au 31 octobre 2020 au profit de la société KDDI.

Cet aménagement s'inscrit dans un projet plus global de transformation d'un immeuble entier, à usage de bureaux, libre à la location qui est situé 16 rue Belfort, préempté dans le but de créer des logements sociaux.

Nous approuvons ce type d'opérations de préemption de locaux vacants, à usage de bureaux qui, sans priver le parc immobilier de logements préexistants, permettra de créer des logements sociaux. Nous resterons naturellement vigilants sur les conditions budgétaires de ce projet et nous voterons cette délibération. »

**M. le Maire :** « Formidable. Cela ne demande pas de réponse. En revanche, l'intervention de Joëlle MOREL, si.

Lorsque nous avons eu connaissance d'une possible opération, c'est M. Adrien TIBERTI qui nous a apporté cette « affaire » dans le Conseil d'arrondissement et qui nous a conduit à adopter un vœu. J'ai donc pris contact avec la société KDDI qui est déjà en place, côté boulevard Voltaire. C'est une très grosse société qui fait du routage internet (c'est essentiellement du

routage, le stockage y est anecdotique) et qui est un nœud d'entrée sur la plaque européenne d'internet, de rang international. Nous avons dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ce lieu stratégique pour le réseau afin de voir augmenter la capacité de ce nœud, et tout simplement pour que nous puissions avoir du réseau.

La société a profité de la possibilité d'acquérir des locaux qui étaient occupés par BNP Paribas pour pouvoir s'étendre. Il y a plusieurs choses dans cette opération : il y a l'aspect du développement de la société et la question de l'accompagnement pour réduire les nuisances aux riverains. Dès les premiers contacts que j'ai eus avec la société, je leur ai demandé de venir en mairie pour présenter leur projet aux riverains et répondre aux questions que ceux-ci ne manqueraient pas de leur poser.

Nous avons fait cette réunion. J'ai reçu votre e-mail et votre question dans la foulée de cette réunion. J'y ai apporté des réponses. Depuis, je n'ai eu aucune demande des riverains. Aucune. Donc si les riverains qui sont concernés par ce projet me demandent de nouveaux compléments d'informations, ou émettent le souhait de rencontrer à nouveau KDDI, j'aurais grand plaisir à pouvoir transmettre cette demande à la société.

Je tiens à souligner qu'il s'agit d'un projet purement privé dans lequel, grâce à l'intervention de notre Conseil d'arrondissement, la Ville a mis un pied dans la porte pour pouvoir peser sur le contenu. Là où nous allons peser, ce n'est certainement pas sur ce qui va se passer dans les tuyaux d'internet à cette adresse. En revanche, ce sont des toitures-terrasses plates qui sont dans la partie qui sont liées à cette extension. Lors de cet échange avec KDDI, je leur ai demandé qu'un projet d'agriculture urbaine puisse avoir lieu sur ces toitures plates et ils ont accepté. Avec une structure locale qui est déjà en place dans le 11<sup>e</sup>, ils portent un projet qui va permettre de végétaliser et de produire de l'agriculture urbaine sur les toits de cet ensemble. Aujourd'hui, ce ne sont que des toits nus avec des ventilations.

Le troisième point, et cela avait été le moteur de la mobilisation d'Adrien TIBERTI, c'était la préservation du bâtiment en briques côté rue Léon Frot. C'est un beau bâtiment qui était enchâssé dans des constructions existantes. Lors de nos échanges en Conseil d'arrondissement, vous étiez plusieurs à avoir émis le souhait que ce bâtiment soit préservé. Je leur ai demandé de préserver ce bâtiment dans le cadre de leur opération, et même de le valoriser, ce qu'ils ont accepté de faire. En clair, les constructions qui avaient été rajoutées, qui enserraient en fait ce bâtiment de dalles de béton fort disgracieuses, seront déconstruites pour que ce soit un petit pavillon isolé, bien visible et complètement dégagé de cette gangue de béton dans laquelle il était enchâssé. Ce bâtiment sera mis en valeur.

Dernier point, l'objet de notre délibération. Ils avaient dans le lot qui était vendu par BNP Paribas cet immeuble du 16 rue de Belfort qui fait partie de la parcelle et dont ils n'ont pas le besoin. Ils n'ont pas besoin d'un immeuble de bureaux ou d'habitation sur la rue de Belfort. Les bureaux, ils les ont déjà, côté boulevard Voltaire. Donc nous leur avons demandé s'ils acceptaient qu'un bailleur social reprenne cet immeuble pour y faire du logement social. Ils ont accepté.

Donc si vous votez contre cette délibération, c'est tout ce que je viens d'indiquer que vous ne souhaitez pas soutenir. Chacun va prendre ses responsabilités et on va passer au vote.

M. Jacques LEFORT souhaite intervenir. »

**M. LEFORT :** « Je voudrais rajouter un dernier argument pour convaincre les élus Verts du Conseil d'arrondissement. Il faut se réjouir de voir s'installer des *data centers* dans les villes parce

qu'on peut alors récupérer leur chaleur pour chauffer les logements. Si on les installe en dehors des villes, on ne peut pas récupérer cette chaleur qui alors ne fera que chauffer les oiseaux. Si cela peut vous convaincre... »

**M. le Maire :** « Vous avez raison, c'est d'ailleurs un point que j'ai évoqué avec eux et ils vont profiter de cette chaleur pour chauffer des serres dans le cadre de cette agriculture urbaine.

Qui est contre ? Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. C'est bien noté. Comprenez qui pourra. C'est incroyable. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

**2019 DLH 171 – Subvention (10.500.000 €) à ELOGIE-SIEMP pour la reconnaissance de la pleine propriété de l'immeuble du 3-5 rue Godefroy-Cavaignac (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire :** « M. Florent HUBERT présente cette délibération. »

**M. HUBERT :** « Merci M. le Maire. Je parle sous le contrôle de nos illustres prédécesseurs à la Mairie parce que c'est une adresse qui a été bien connue des équipes qui nous ont précédés. C'est une histoire qui date de la fin des années 90 et des années 2000. Dans le cadre de la mission d'éradication de l'habitat insalubre qui avait été confiée à la SIEMP, on avait fait entrer cet immeuble du 3-5 rue Godefroy Cavaignac dans son parc d'immeubles à traiter.

Cela a été une procédure extrêmement complexe d'expropriation qui a abouti à un contentieux très long avec le propriétaire de l'immeuble, et la situation a traîné. On se retrouvait dans une espèce d'alternative dont on a déjà parlé dans ce Conseil. La question posée était de savoir s'il fallait éventuellement qu'on restitue l'immeuble à son propriétaire initial, sachant que c'est un immeuble de logement social et que depuis 2002, il y a des gens qui y vivent, qui y vivent bien et qui y sont très heureux. Cela ne nous semblait pas du tout envisageable de pouvoir restituer cet immeuble.

On s'est battu pour obtenir un protocole transactionnel avec la société en question, la société COFINFO. On leur verse par le biais de ce protocole transactionnel, un montant de 10,5 millions d'euros qui apure totalement tout contentieux sur cette adresse. Ce montant correspond au prix de l'expropriation - ce n'est pas un bonus pour le propriétaire - qui nous permet de clore définitivement tout type de recours. Cela a le mérite de sécuriser définitivement la situation des occupants de cet immeuble. Donc on est très heureux de cette issue positive sur cette adresse. »

**M. le Maire :** « Merci. Mme Nicole SPINNEWEBER. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Merci M. le Maire. Donc on nous soumet une demande de subvention de 10,5 millions d'euros destinés à financer, comme vous venez de l'expliquer, une indemnité complémentaire de dépossession d'un immeuble 3-5 rue Godefroy Cavaignac, qui sera payée par ELOGIE-SIEMP à la société COFINFO pour honorer un accord passé entre les deux sociétés pour solder un contentieux de plus de dix ans. Une convention avait été passée entre la

Mairie de Paris et l'aménageur à l'époque, la SIEMP. Cette convention qui a expiré le 31 décembre 2010 prévoyait le soutien financier de la Ville de Paris à cette société.

L'opération portait sur la totalité de l'immeuble dans le cadre d'une lutte contre l'insalubrité. Les 20 logements sociaux sont loués. Il est donc difficile de s'opposer à la recherche d'une sortie de conflit qui dure depuis plus de dix ans pour ne pas pénaliser des locataires installés dans cet immeuble.

Par contre, nous aurions souhaité des informations sur les raisons de la prise en charge par la Ville de Paris de 100 % du coût de l'accord envisagé. Merci de nous apporter des éléments sur ce sujet. »

**M. le Maire :** « Y a-t-il d'autres demandes d'intervention pour laisser le temps à M. Florent HUBERT de réfléchir ? Je n'en vois pas. Je vais lui passer la parole. »

**M. HUBERT :** « Merci M. le Maire. Non, pour le coup, je ne vois pas très bien la difficulté que vous évoquez. Cet accord n'est plus du tout dans le type de montage qu'on vient d'évoquer avec des loyers capitalisés. En l'occurrence, il n'y a pas de répartition sur le financement de l'opération. Ce n'est pas du tout le même montage. On est sur une opération où c'est la mobilisation du compte foncier qui correspond en fait à une acquisition. C'est comme si la Ville achetait l'immeuble, vu le montant qu'elle verse, et le donnait en gestion à ELOGIE-SIEMP. Ce qu'on fait sur d'autres immeubles. C'est un montage qui correspond à la manière dont on faisait du logement social à l'époque. On avait des montages moins sophistiqués qu'aujourd'hui.

**Mme SPINNEWEBER :** « Nous posons simplement la question car nous ne sommes pas juristes. Mais je ne comprends toujours pas pourquoi la Ville prend encore en charge 100 % de cette opération. Par contre, nous allons bien évidemment voter pour cette délibération. Il n'est pas question de mettre en cause la situation des 20 logements sociaux qui sont loués et utilisés par des personnes qui en ont besoin. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Comme vous l'avez compris, c'est une vieille histoire concernant un immeuble insalubre. Il y avait eu un arrêté de péril par l'Etat avec des prescriptions que le propriétaire n'a jamais mises en œuvre. C'est pour se substituer à ce propriétaire défaillant que la Ville a exproprié. Exproprier un propriétaire sur un immeuble entier est une lourde procédure toujours complexe. Et cette procédure a été annulée en 2006. Donc vous voyez, cela ne nous rajeunit pas. La plupart d'entre nous ici n'étaient pas même élus. C'était cette ordonnance d'expropriation qui a été cassée et qu'on solde aujourd'hui. Si on avait pu s'en passer, on l'aurait fait.

Mais vous avez raison de souligner qu'il est essentiel de permettre à ces vingt familles de rester dans l'immeuble. Peut-être que M. Florent HUBERT pourra creuser la question que vous avez posée afin de vous apporter une réponse en-dehors du Conseil.

Merci en tout cas. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2019 DFPE 98 - Subventions (3.583.705 €), prorogation et conventions et avenants n°2 et n°3 avec l'association La Maison Kangourou (10<sup>e</sup>) pour ses 16 établissements d'accueil de la petite enfance**

**M. le Maire :** « M. Patrick BLOCHE a la parole. »

**M. BLOCHE :** « Merci M. le Maire de me donner la parole. Les subventions concernent 16 établissements, dont 2 dans le 11<sup>e</sup> qui nous intéressent plus particulièrement. L'un est situé 25 rue Léon-Frot et l'autre situé 226 boulevard Voltaire.

La Maison Kangourou est bien connue dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et dans d'autres arrondissements. Elle gère un certain nombre d'établissements d'accueil de la petite enfance. Ils sont des acteurs très mobilisables pour les Jeudis du RIF, ces rencontres que nous organisons avec les parents en Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement. Elle participe à la commission d'attribution des places en crèche.

La délibération est purement factuelle puisqu'il s'agit de proroger des conventions, d'y ajouter des avenants n°2 et n°3, et d'attribuer une subvention de 291.884 € à l'établissement de la rue Léon Frot et de 102.940 € à l'établissement du 226 boulevard Voltaire.

Je crois que M. LEFORT s'est inscrit sur cette délibération. C'était le cas il y a un an, en octobre 2018. Je me prépare donc à l'intervention de M. LEFORT qui risque d'être peut-être une répétition, mais je ne préjuge pas du contenu de son intervention. »

**M. le Maire :** « Nous aurons peut-être une surprise. M. LEFORT, vous avez la parole. »

**M. LEFORT :** « Effectivement, M. BLOCHE, vous avez une mémoire toujours vaillante. Je m'étais inscrit il y a un an, tout simplement parce qu'il y a un problème juridique important qui se pose sur cette crèche : il se pourrait que la crèche se soit installée dans la cour intérieure de l'immeuble sans droit ni titre, ou sur une base de droit qui ne serait pas totalement établie vis-à-vis de la copropriété.

La problématique n'a pas été résolue, semble-t-il. Aussi, nous voulions alerter la Ville qu'il y a un vrai risque qu'à cet endroit, si jamais la justice est saisie et qu'elle tranche en faveur de ce que la copropriété demande : que la crèche n'occupe plus la cour intérieure. L'équilibre économique de cette Maison Kangourou pourrait alors être mis en péril.

Nous allons voter l'ensemble des subventions aux crèches qui sont proposées ce soir en Conseil d'arrondissement. Nous voterons aussi cette subvention parce qu'il faut bien que la Maison Kangourou puisse avoir ce budget d'équilibre tant que la justice, si jamais elle est saisie, ne se sera pas prononcée. Nous voulions alerter la Mairie. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. BLOCHE. »

**M. BLOCHE :** « Oui, j'avais donc bien préjugé de l'intervention de M. LEFORT puisque c'est exactement la même intervention qu'en octobre dernier. Je vous ferais la même réponse.

Il y a effectivement, a priori, un conflit entre la copropriété et la direction de la crèche, ou tout du moins les responsables des crèches. C'est un conflit d'ordre privé. Je ne sais pas si la justice a été saisie. En tout cas, il ne nous revient pas de nous immiscer dans ce conflit d'ordre privé.



Ce que nous constatons, c'est que nous avons un très bel établissement qui fonctionne bien, qui accueille près d'une cinquantaine d'enfants du 11<sup>e</sup> arrondissement et qui justifie cette subvention publique.

Et comme vous m'avez interpellé sur ma mémoire, je me fais un plaisir, M. LEFORT, de vous offrir un livre que je viens de coécrire, où vous verrez que ma mémoire est extraordinairement vive. Je vous le dédicacerai tout spécialement car il s'appelle « L'incroyable histoire du PACS ». Comme vous en avez été un opposant farouche, vous verrez que votre opposition est encore très fraîche dans ma mémoire 20 ans après. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2019- DJS 30 – Subventions (136.000 €) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif et le Comité des Offices du Mouvement Sportif (4<sup>e</sup>)**

**M. le Maire :** « Mme Liliane CAPELLE va nous présenter cette délibération qui porte sur tous les Offices du Mouvement Sportif de Paris dont celui du 11<sup>e</sup>. »

**Mme CAPELLE :** « Merci M. le Maire. C'est une délibération qui intervient tous les ans et elle concerne l'OMS 11<sup>e</sup> pour lequel la même subvention que l'an dernier va être attribuée car la convention d'objectifs qui avait été signée a abouti et parce que tout ce qui avait été demandé par l'Inspection Générale a été respecté. Donc la subvention est identique. ».

**M. le Maire :** « Merci. M. LEFORT. ».

**M. LEFORT :** « Je ne vais pas refaire ici le débat autour de la transformation de l'OMS. Nous l'avons déjà eu en Conseil d'arrondissement. Néanmoins, je voulais revoir certains chiffres qui sont précisés dans la délibération. Il est indiqué que l'OMS couvre 1.400 adhérents. En fait, l'OMS couvre plus de 17.000 adhérents qui sont les adhérents des 54 associations qu'il fédère, dont 10.542 licenciés auprès de fédérations et 6.500 non licenciés.

Je voulais quand même revenir sur deux points :

- La cessation des ateliers sportifs pour enfants, qui était la prérogative de l'Office du Mouvement Sportif du 11<sup>e</sup> arrondissement jusqu'à la réforme. Ils permettaient aux jeunes enfants d'être initiés à certains sports et ensuite d'être injectés dans les associations du 11<sup>e</sup> arrondissement. Depuis que ceux-ci ont été arrêtés, ces enfants ne sont plus traités que par les structures sportives qui ont la possibilité d'accueillir de jeunes enfants. En général, ces structures gardent les enfants pour leur donner des cours quand ils grandissent. Donc toutes les associations qui n'ont pas de structure sportive pour accueillir les jeunes enfants se trouvent privées du vivier que leur fournissait l'OMS. Il pourrait s'en ressentir à moyen terme un déséquilibre d'un certain nombre de structures sportives du 11<sup>e</sup> arrondissement. Je vous incite à y être attentifs.

- L'équilibre financier. L'OMS du 11<sup>e</sup> arrondissement a une trésorerie importante (plus de 200.000 €) mais il faut savoir que trois salariés ont conduit l'OMS aux prudhommes parce que lorsque l'OMS a fermé, il a fallu que ces salariés soient repris par des associations sportives du 11<sup>e</sup> arrondissement. Une vingtaine d'entre eux l'ont accepté mais d'autres ne l'ont pas accepté, ce qui fait courir à l'OMS un risque de plus de 120.000 €. Donc cela peut expliquer la trésorerie que l'OMS avait jugé utile de constituer. Cela peut aussi faire prendre conscience des risques que l'on fait courir à une structure associative lorsqu'on la réforme aussi brutalement, comme cela a été le cas avec l'Office du Mouvement Sportif du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Cela étant dit, nous soulignons l'intérêt et l'efficacité de cette structure. Nous l'avons vu notamment lors du Forum des sports de septembre dernier sur le boulevard Richard Lenoir. Nous allons voter cette subvention. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Liliane CAPELLE, vous voulez apporter une précision ? »

**Mme CAPELLE :** « Oui, juste quelques précisions. Je vous remercie vraiment d'éveiller mon attention parce que je crois qu'à un moment donné, tout cela avait dû m'échapper. Mais je vous rassure, mon attention est bien en veille.

Je ne reviendrai pas sur ce que vous dites sur les adhérents parce que les comptes que vous faites ne sont pas les véritables comptes. Vous mettez la cessation des ateliers sportifs sur le compte d'une réforme. La réforme n'en était pas la cause, il était simplement question de se remettre dans la loi. Nous ne pouvons pas aller contre des décisions de l'Inspection Générale.

On a demandé à l'OMS du 11<sup>e</sup>, ainsi qu'à l'OMS du 6<sup>e</sup>, de se mettre en conformité avec la loi et les textes. Ce qui a été fait. Nous avons beaucoup travaillé pour que tous les enfants puissent avoir leurs activités sportives, et quoi de mieux que de les rebasculer sur les associations et clubs sportifs de l'arrondissement. Il me semble que c'était bien leur place. Donc j'insiste, ce n'est pas une réforme, c'est juste une remise dans les clous.

Vous avez dit que l'OMS avait fermé. Non, l'OMS n'a pas fermé. L'OMS fait ce qu'un OMS doit faire.

Tant mieux si une association a tout le temps eu un bon petit matelas parce cela signifie qu'elle a été bien gérée. On peut aussi dire que 200.000 € c'est beaucoup, mais vous-même dites qu'il y a des risques.

Le Forum des sports a été effectivement mis en place avec l'aide de l'OMS, mais je vous rappelle aussi que c'est également la volonté de M. le Maire et des élus de cet arrondissement de ne plus faire un forum des sports pour que les sports soient inclus dans le Forum de la vie associative de l'arrondissement, parce qu'il n'y a pas d'un côté la culture et le sport, et de l'autre côté, toutes les associations. Les associations sportives ont vocation à figurer avec toutes les associations du 11<sup>e</sup> parce qu'elles apportent leur participation au bien vivre dans cet arrondissement. »

**M. le Maire :** « Merci. D'autres interventions ? Non. Il est vrai que le regroupement des sports et des associations est bénéfique. Cela permet de drainer un public plus important qui bénéficie à l'un comme à l'autre. Et maintenant qu'on l'organise sur l'espace public, c'est encore mieux. Donc merci aussi à tous les organisateurs, M. Jean-Pierre CORSIA, Mme Liliane CAPELLE et

toutes les « petites mains » dans les services et le cabinet qui ont beaucoup contribué pour que ce forum soit un succès.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2019 DAE118 – Subvention (3.800 €) et convention avec l'Association des commerçants du quartier Beaumarchais pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire :** « Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX. »

**M. DUCLOUX :** « Merci M. le Maire. L'association des commerçants du quartier Beaumarchais, dont le siège est situé 13 rue Amelot, est une association qui existe depuis longtemps, qui est présidée par David Thomas et qui illumine régulièrement le boulevard Beaumarchais, une partie de la rue Oberkampf, le boulevard des Filles-du-Calvaire, donc globalement de la place de la République à la place de la Bastille.

Comme chaque année, l'association peut bénéficier d'une subvention pour les illuminations. Je rappelle que c'est la règle des trois tiers qui s'applique : les cotisations des adhérents, l'organisation de vide-greniers/brocantes, et la subvention de la Ville de Paris. Cette association a pour but de représenter l'ensemble des commerçants et des artisans de ce quartier, et de réaliser des animations communes. C'est pour cette raison que cette subvention de 3.800 € est versée à cette association.

Je rappelle également que, comme chaque année, nous avons eu l'occasion de voter en juin dernier la subvention pour les illuminations du haut de la rue Oberkampf. Les subventions sont versées après que les illuminations aient été installées. Nous votons donc cette subvention pour les illuminations qui ont eu lieu en décembre 2018. Si l'association reformule le souhait d'illuminer le boulevard Beaumarchais en 2019, il y aura le même dispositif l'an prochain.

Je voudrais rendre hommage à tous les membres de l'association parce que c'est une association qui existe depuis longtemps, et parce que le boulevard Filles du Calvaire / boulevard Beaumarchais est un axe important. Le fait de pouvoir illuminer cet axe est important. Donc je tiens, en mon nom et en votre nom, à les remercier. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Mon intervention portera sur la subvention qui est versée neuf mois après que les illuminations ont eu lieu.

Il me paraît important que les contraintes de ces associations, qui n'ont pas une trésorerie faramineuse, puissent être davantage prises en compte. On pourrait imaginer verser 80 % de la subvention avant que les illuminations n'aient lieu, puis 20 % après, afin de ne pas verser tout l'argent si jamais le boulevard est resté dans le noir pendant tout le mois de Noël, et ainsi de se prémunir contre un usage des deniers publics à mauvais escient. Cela éviterait aussi à ces associations de percevoir toute la subvention après coup, et les mettre dans des difficultés.

L'autre point que je voulais souligner concerne très précisément cette association : il faudrait faire attention à leur situation. En effet, si jamais la délibération est arrivée neuf mois après les illuminations, c'est peut-être parce qu'elles ont eu des difficultés à constituer leur dossier. Si jamais cette difficulté se renouvelait, elle serait peut-être amenée à se décourager et à arrêter les illuminations, ce qui serait dommage pour le boulevard Beaumarchais, et pour la place de la Bastille à proximité.

Les élus de l'Union de la Droite et du Centre vont voter cette délibération. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci. D'autres interventions ? Non. M. DUCLOUX. »

**M. DUCLOUX :** « Juste un petit mot pour préciser ce que disait M. Jacques LEFORT. Pour que les dossiers soient instruits, il faut qu'ils soient complets. Sachez que nous sommes très attentifs avec la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, à ce que cela se fasse dans les meilleurs délais. Ce soir, nous pouvons voter cette subvention parce que nous avons fait en sorte que tout se fasse de manière totale. Donc je suis heureux qu'on puisse ce soir, je l'espère à l'unanimité, voter cette subvention. »

**M. le Maire :** « Très bien. Qui est pour ? Unanimité. Votre espoir est exaucé. Merci pour les commerçants et pour nos rues. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2019 DAE 180 – Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - Modification du règlement**

**2019 DAE 255 – Marchés découverts alimentaires et biologiques - Attribution des délégations de service public des secteurs A et B**

**M. le Maire :** « Nous pouvons avoir une présentation groupée des deux délibérations 2019 DAE 180 et 2019 DAE 255 qui portent sur les marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris, avec une modification du règlement pour la première, et des attributions des délégations de service public pour la seconde. C'est une délibération très importante. M. Philippe DUCLOUX, vous avez la parole. »

**M. DUCLOUX :** « Merci M. le Maire. Ces deux délibérations concernent six marchés du 11<sup>e</sup> arrondissement : le marché Belleville, le marché Popincourt, le marché Charonne, le marché du Père Lachaise, le marché Bastille et notre nouveau marché, le marché bio du Père Chaillet.

Ce sont deux délibérations très importantes. C'est pour cela que c'est important de les présenter globalement avec d'une part, la modification des prérogatives des marchés à travers cette nouvelle DSP, et d'autre part, la question de l'attributaire qui découle aussi de cette délégation de service public.

Pour rappel, il y a aujourd'hui à Paris 72 marchés découverts alimentaires. La présente délibération porte sur 71 d'entre eux parce que le marché d'Aligre, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, est géré dans le cadre d'une autre délégation de service public. Donc tous nos marchés du 11<sup>e</sup> sont concernés.

Depuis 1991, la société CORDONNIER intervenait dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Ils avaient le lot n°1 et deux autres délégataires avaient les deux autres lots. La délégation arrive à échéance le 3 janvier 2020.

Lors du Conseil de Paris de novembre 2018, il a été approuvé le principe du renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour la gestion des marchés alimentaires découverts et biologiques. La durée des futures conventions est fixée à six ans, et le nouveau découpage s'effectuera en deux secteurs géographiques. Les deux secteurs délégués se répartiront à partir du 4 janvier 2020 comme suit : le secteur A comprend les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> ; les autres arrondissements feront partie du secteur B.

Dans le cadre de cette délégation de service public, il y a un certain nombre de priorités très importantes qui ont été celles de la Maire de Paris et de son adjointe : face au développement de nouveaux modes de consommation et à l'arrivée d'une nouvelle concurrence, la Maire a souhaité des investissements plus importants pour augmenter l'attractivité des marchés alimentaires et assurer leur avenir, et des innovations qui étaient déjà dans le cadre de l'actuelle DSP, comme le tri des biodéchets, la livraison à domicile, l'augmentation du nombre de commerçants biologiques et en circuit court, et le service de récupération des invendus.

L'ensemble de ces innovations seront renforcées dans le cadre de notre prochaine DSP. Par ailleurs, la Maire a souhaité que cette DSP soit l'occasion d'aller encore plus loin en matière d'attractivité des marchés, de propreté et de développement durable.

La prochaine DSP permettra les innovations suivantes pour renforcer l'attractivité des marchés :

- Le renouvellement complet des structures abritant les commerçants et une réutilisation des bâches de marché pour réaliser environ 15.000 sacs via un ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), donc grâce à l'économie circulaire
- La création de dix espaces de convivialité pour inciter les actifs à fréquenter les marchés en semaine et à favoriser la présence des familles
- Le financement d'une étude pour la conception de nouveaux stands novateurs, innovants, pratiques et esthétiques
- La mise en œuvre d'une application des marchés parisiens permettant par exemple aux actifs et personnes à mobilité réduite de commander en ligne.

En ce qui concerne la propreté, qui constitue le deuxième grand axe, des bacs dédiés aux déchets spécifiques de certains commerçants, tels que les poissonniers, seront mis à disposition et l'entretien s'effectuera via les délégataires. Les délégataires assureront désormais sur certains marchés à fort potentiel de déchets, le passage des bennes à l'issue du déballage pour améliorer la salubrité du marché. Par ailleurs, les futurs délégataires devront favoriser un accroissement de la qualité du tri, des biodéchets et augmenter le nombre de bacs de collecte.

En ce qui concerne le développement durable, un axe fort de cette nouvelle DSP, les délégataires s'équiperont également de véhicules roulants au GNV (gaz naturel pour véhicules) conformément à l'objectif de sortie du diesel en 2024, poursuivi par la Ville de Paris.

Une mise en œuvre de la démarche « Panier Solidaire » sera également mise en place. L'augmentation de la part des producteurs et des consommateurs en circuit court sera un axe fort, ainsi que l'augmentation du nombre de marchés sur lesquels les produits invendus seront récupérés pour être distribués.

Enfin, une étude sera menée afin qu'un marché parisien - on ne sait pas encore lequel - soit géré via une SCOP, société coopérative d'intérêt collectif.

J'aborde la deuxième délibération relative au choix du délégataire. La publication de l'appel public à concurrence a eu lieu le 18 décembre 2018 et cinq entreprises ont fait acte de candidature pour les deux secteurs géographiques. Tous les candidats ont pris en compte de façon correcte les missions concernant la gestion des commerçants et des marchés.

Pour le secteur A, l'offre finale du seul candidat ayant déposé une offre satisfaisante répond pleinement aux attentes de la Ville de Paris exprimées dans le dossier de consultation. Il est précisé, pour votre information, que le groupe BENSIDOUN a amélioré son offre également pendant les négociations, tout en conservant des comptes prévisionnels prudents en matière de recette. C'est pour cette raison qu'au regard des propositions faites par les candidats, le secteur A sera attribué au groupe BENSIDOUN et le secteur B au groupe DANOUN.

Voilà un petit peu mes chers collègues, tout le déroulé et le pourquoi de ce renouvellement de DSP avec tous les engagements de qualité que j'ai évoqués, et le délégataire qui aura à gérer les marchés de notre arrondissement et tous les autres marchés du secteur A. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup pour cette présentation claire et précise. M. Jacques LEFORT, vous avez la parole. »

**M. LEFORT :** « M. DUCLOUX, je voulais apporter, au nom des élus Les Républicains, un satisfecit sur la fin des sacs plastiques et sur le fait que les nouveaux camions devront s'équiper au gaz naturel. Il y a aussi d'autres éléments positifs dans la délibération que vous avez évoquée. Je voulais néanmoins faire une remarque puis souligner trois flous dans le marché.

Ma remarque, c'est qu'il y avait trois candidats et finalement, du fait de la sectorisation en deux secteurs, il y a eu deux lauréats. Ce qui fait que l'on se situe dans une situation de duopole qui peut entraîner des hausses de coût. Quand on a trois candidats, on a toujours un troisième larron qui tire le marché vers le bas et qui évite aux deux premiers les tentations de hausse de leurs prix. Cette augmentation des prix serait en antinomie avec les économies d'échelle que vous attendez en leur ayant attribué un plus grand nombre de marchés à chacun des deux lauréats.

Ensuite, les trois zones de flou que j'identifie :

- vous avez indiqué un objectif d'augmentation de l'offre de producteurs en circuit court et d'agriculture biologique. Cela signifie qu'il n'y a pas une obligation mais seulement un objectif. La discussion s'arrête à peu près à ce point. Est-ce qu'on peut avoir des précisions sur les garanties que vous avez quand même apportées quant à cet objectif ?
- la variation des prix liée au fait qu'on aille chercher des produits en circuit court est-elle un élément maîtrisé du cahier des charges ?
- les espaces de convivialité que vous allez créer sur les marchés sont censés s'adapter aux besoins du marché et s'installer à quelques reprises dans l'année. Mais on n'en connaît pas réellement le contenu, ni les potentielles concurrences que ces espaces de convivialité auront avec des commerçants installés sur le marché.

Donc si vous aviez l'amabilité de répondre à ces trois flous, nous voterons cette délibération positivement. »

**M. le Maire :** « Merci. Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Le groupe Ecologiste se réjouit de la modification du règlement des marchés alimentaires et biologiques, qui donne une place plus importante aux valeurs écologistes, particulièrement à travers la promotion des circuits courts et la réglementation des sacs en plastique à usage unique.

Je m'étais inscrite sur la délibération suivante, 2019 DAE 255, pour rappeler que le groupe Europe Ecologie du Conseil de Paris avait déposé un amendement qui demandait de sortir parmi les 72 marchés parisiens un marché de cette répartition pour que soit géré de manière expérimentale un marché sous forme d'une SCOP. Nous avons voté cet amendement. Vous avez fait référence à cette SCOP, me semble-t-il, donc je vous en remercie M. DUCLOUX.

Je souhaiterais poser cette question : est-ce que le marché bio sur la place de Père Chaillet ne pourrait pas être ce marché ce qui lui permettrait de bénéficier de cette gestion expérimentale puisque c'est un nouveau marché, de plus un marché bio ? »

**M. le Maire :** « Merci. M. Adrien TIBERTI. ».

**M. TIBERTI :** « Merci M. le Maire. Puisqu'il y a des questions qui sont posées sur une notion de concurrence, de propriété, du capital, je me permets évidemment d'intervenir avec plaisir.

Je note que M. LEFORT nous explique qu'en cas de duopole, il y a un risque que la concurrence soit un mythe. Je vais parler de deux choses. Premièrement, l'entente commerciale est un délit, donc ils ne sont pas censés le faire. Deuxièmement, je serais d'accord avec vous pour dire que dans un cas comme celui-là, et bien souvent dans d'autres cas, la concurrence relève du mythe et que du coup ça tend à défendre l'idée que la délégation de service public est moins profitable à la Ville que la régie. Mais si vous faites un vœu dans ce sens-là, nous groupe communiste, serions obligés de le voter.

Entretemps, ma collègue Joëlle MOREL a parlé d'une expérimentation à une toute petite échelle d'une SCOP. Pourquoi pas ? Le problème n'est pas tant la question de la SCOP qui est évidemment très intéressante et qui, j'espère, constituera une alternative durable à la propriété privée du capital. Le problème, c'est une expérimentation à une toute petite échelle parce qu'on ferait supporter des coûts très importants à cette toute nouvelle entreprise par rapport aux autres entreprises qui font des économies d'échelle importantes par le fait de gérer un nombre important de marchés, d'avoir une quantité importante de matériels à leur disposition et de les faire tourner sur plusieurs marchés. On voit bien tous les jours quand ils montent et qu'ils démontent que c'est pour envoyer le matériel sur les autres marchés, et que le matériel est utilisé intensément.

Dans tous les cas, il y a de la réflexion. Il est évident au final, puisque nous considérons que ces marchés sont un lieu important de la vie quotidienne des Parisiens, que nous les avons fait évoluer en fonction des besoins des Parisiens. On le voit bien les espaces de convivialité, il s'agit d'attirer des nouveaux publics parce que, pour beaucoup les fréquenter et y vendre *L'Humanité* régulièrement, la clientèle des marchés parisiens vieillit. Il faudrait donc trouver des moyens de les adapter aux nouveaux besoins. Pour autant, je pense que cela ne nous permettra pas d'échapper à une discussion sérieuse sur le modèle de gestion. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vais repasser la parole à M. Philippe DUCLOUX pour répondre à ces trois prises de parole. ».

**M. DUCLOUX :** « Merci tout d'abord à tous les trois de vous être exprimés sur ces dossiers importants.

M. LEFORT, vous évoquez trois points : la question des circuits courts, la hausse des prix et la question des espaces de convivialité. Sur les circuits courts, c'est une délégation de service public parisienne mais durant cette mandature, le 11<sup>e</sup> a été le seul arrondissement à créer un marché bio à Paris. Du coup, je dirais que d'une certaine manière, on a plus qu'un temps d'avance sur cette notion de circuit court bio, et on a pu, à travers la création du marché bio du Père Chaillet, mettre en capacité un certain nombre de commerçants, qu'ils soient du 11<sup>e</sup> ou pas, de pouvoir aller dans ce sens. C'était aussi l'une de nos volontés, à M. François VAUGLIN et à moi, d'aller dans ce sens lorsque nous avons insisté pour que ce marché bio puisse être créé.

En ce qui concerne la hausse des prix, je ne vais pas revenir sur le débat entre M. Adrien TIBERTI et M. Jacques LEFORT sur la question de la DSP, de la régie et de la concurrence, mais je peux vous dire que nous aurons évidemment un droit de regard sur la manière dont cela va se gérer et que le plus vite possible, une fois que nous le pourrons juridiquement, nous rencontrerons le nouveau délégataire pour placer les bases de cette délégation sur les marchés du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Sur les espaces de convivialité, on a eu l'occasion de se croiser à plusieurs reprises, M. LEFORT, sur la place du Père Chaillet. On a également innové en créant un certain nombre d'animations. Et comme le disait une de mes collègues tout à l'heure, le marché est un lieu de convivialité mais cela permet aussi aux touristes qui sont de passage dans notre arrondissement, notamment au marché Bastille, d'avoir une vision de la qualité des produits proposés sur ces marchés. Parce que le gage le plus fort de tous ces marchés, c'est la qualité des produits qui sont proposés. Tous les gens, même ceux qui habitent le quartier, prennent plaisir à aller sur les marchés parce que c'est un lieu où on peut rencontrer un certain nombre de gens mais c'est un lieu aussi où on a des produits d'une grande qualité sans que cela porte défaut aux commerçants qui sont dans les quartiers.

Notre politique, à M. François VAUGLIN et à moi, a été de faire en sorte d'avoir des marchés alimentaires et des commerçants dans les quartiers, qu'on puisse travailler ensemble et qu'on fasse que cette notion de concurrence apparaisse mais aille dans le sens d'un travail en commun, dans l'intérêt des habitants, des touristes et des clients.

Je remercie Mme Joëlle MOREL pour ses propos. On sera évidemment extrêmement vigilant sur la manière dont cela va se faire. Pour répondre à votre question, je ne peux pas dire ce soir si le marché bio du Père Chaillet sera choisi. Mais c'est un travail collectif que nous avons mené tous ensemble.

J'espère qu'on votera en faveur de ces deux délibérations parce que les marchés qui sont présents dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, les gens qui vont faire leurs courses sur ces marchés, représentent aussi une dimension qui est forte dans notre arrondissement, ça favorise le vivre ensemble. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Tout à fait, merci beaucoup. M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « M. DUCLOUX est toujours enthousiaste quand il s'agit de ses délibérations, merci. Je voulais quand même revenir sur un point, c'était sur le fait que vous ayez créé le premier marché bio à Paris et que vous étiez novateur. Je voulais vous rappeler que le marché des Batignolles existait déjà entre les 8<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements, deux arrondissements de Droite, et



que le marché Raspail est un marché bio historique qui existe depuis 1989 dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, un autre arrondissement de Droite. Donc en fait, il s'agissait surtout dans le 11<sup>e</sup>, non pas d'être novateur, mais de rattraper son retard. »

**M. DUCLOUX :** « Le premier dans la mandature. »

**M. le Maire :** « Voilà une intervention qui était absolument indispensable. Je n'ai pas entendu de la bouche de Philippe DUCLOUX que c'était le premier. C'est peut-être le deuxième. »

**M. DUCLOUX :** « Non, j'ai dit le premier dans la mandature et le seul à Paris. Je n'ai pas fait un historique... »

**M. le Maire :** « Dans la mandature, bien sûr. En fait, c'est le quatrième à Paris. Vous avez cité deux arrondissements de Droite, par hasard probablement. Il y a aussi le 12<sup>e</sup>? Bon, il y en a déjà trois. D'ailleurs dans l'étude de marché qui a été faite, le fonctionnement de ces trois autres marchés a été étudié en détail. Certains fonctionnent, d'autres ont plus de difficultés. On a donc tiré les bénéfices de cette expérience pour faire en sorte que ce marché marche le mieux possible. Je crois qu'on peut dire que le succès est au rendez-vous. Les gens sont très contents et ils m'en parlent sans arrêt.

Avant de passer au vote, j'ai reçu deux pouvoirs supplémentaires : Mme Isabelle CHARPENTIER a donné pouvoir à M. Adrien TIBERTI et M. Eric GARANDEAU à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

#### ***2019 DAE 180 – Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - Modification du règlement***

**M. le Maire :** « Sur la délibération 2019 DAE 180, qui est pour ? Unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

#### ***2019 DAE 255 – Marchés découverts alimentaires et biologiques - Attribution des délégations de service public des secteurs A et B***

**M. le Maire :** « Sur la délibération 2019 DAE 255, qui est pour ? Unanimité. Donc les deux projets sont adoptés.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

#### **2019 DDCT 122 – États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020**

#### **2019 DDCT 123 – États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2020**

**M. le Maire :** « Il n'y a pas eu d'inscription sur ces deux délibérations, mais les élus du groupe Union de la Droite et du Centre souhaitent indiquer leur abstention sur les deux projets. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. »

**Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.**

**2019 DVD 46 - Subventions (279.000 €) et conventions avec 9 associations pour leurs actions en faveur du vélo, alors on va la mettre à part**

**M. le Maire :** « J'indique également que, ces subventions pour des actions en faveur du vélo concernant la Petite Roquette, Mme Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote. Qui vote pour le projet ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SANS INTERVENTIONS**

**M. le Maire :** « Nous allons maintenant émettre un vote global sur les projets de délibération sans intervention que je vais énumérer :

- **2019 DDCT 78** Subventions (43.867 €) et conventions avec des associations porteuses de 11 emplois d'adultes relais dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires parisiens
- **2019 DDCT 126** Subventions (198.000 €) et conventions avec 79 associations pour le financement de 84 projets dans les quartiers Politique de la ville dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires parisiens (3<sup>e</sup> enveloppe)
- **2019 DU 210** Cession par adjudication du Lot n°1 situé 7-11 impasse Delaunay (11<sup>e</sup>).
- **2019 DLH 114** 4 impasse Truillot (11<sup>e</sup>) - Désordres constatés - Signature du protocole transactionnel.
- **2019 DLH 116** 78 boulevard Voltaire (11<sup>e</sup>) - Désordres constatés - Signature du protocole transactionnel.
- **2019 DLH 181** Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2018 de la 2<sup>e</sup> concession avec la SOREQA et avenant n°3.
- **2019 DVD 72** Ouverture de la Place de la Bastille vers le Port de l'Arсенal (4<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>) - Convention avec la RATP pour les travaux et le financement de l'adaptation de la station de métro Bastille.

**M. le Maire :** « J'ai été surpris qu'il n'y ait pas d'inscrits car c'est la délibération qui nous permet, par la convention que nous passons avec la RATP, d'organiser les travaux et le financement pour ouvrir la place de la Bastille et faire en sorte que cette place réaménagée permettra aux piétons de descendre de l'esplanade directement sur les quais de l'Arсенal. Il s'agit donc d'un acte majeur dans la rénovation de la place de la Bastille. »

- **2019 DASCO 81** Divers collèges - Dotations (1.400.000 €) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.
- **2019 DASCO 82** Subventions (266.000 €) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.

- **2019 DASCO 93** Collèges publics - Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2020.
- **2019 DASCO 94** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (347.165 €), subvention d'équipement (8.000 €) et subventions pour travaux (34.006 €).
- **2019 DASCO 96** Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10.466.805 €).
- **2019 DASCO 97** Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (2.717.564 €).
- **2019 DFPE 35** Subventions (4.618.937 €), prorogation avenants n°1, avenants n°2, n°3 et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Crescendo (11<sup>e</sup>) pour ses 20 établissements d'accueil de la petite enfance ;
- **2019 DFPE 52** Subventions (6.313.304 €), prorogation de conventions et avenants avec l'association ABC Puériculture (16<sup>e</sup>) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance.
- **2019 DFPE 82** Subventions (1.255.624 €), prorogation et avenants avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11<sup>e</sup>) pour ses 6 établissements d'accueil de la petite enfance.
- **2019 DFPE 126** Subvention (142.813 €), prorogation et avenant n°3 avec l'Association pour la Diversité Culturelle et Sociale - l'Enfance en Couleurs, pour la structure multi-accueil 6-10 rue Guillaume (11<sup>e</sup>).
- **2019 DFPE 211** Subvention (33.394 €) et convention avec l'association La Maison Kangourou (10<sup>e</sup>) pour la création d'un multi accueil au 43-45 rue de Charonne (11<sup>e</sup>).
- **2019 DPSP 12** Subventions (41.250 €) et conventions avec 4 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de la prévention des rixes.
- **2019 DJS 168** Subventions (9.500 €) au titre de la jeunesse à 3 associations et 1 convention annuelle d'objectifs (11<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>).
- **2019 DAE 12** Subventions de fonctionnement (126.000 €) et conventions pour le soutien de 20 initiatives en faveur de la consommation responsable.
- **2019 DAE 18** Subventions (98.000 €) et conventions avec 7 structures lauréates de l'appel à projets Paris-Campagne
- **2019 DAC 11** Subvention (660.000 €) et avenant à convention pour le Théâtre de la Bastille (SAS La Manufacture) (11<sup>e</sup>).
- **2019 DAC 78** Subventions (392.574 €) et conventions avec 13 théâtres parisiens membres de l'ASTP.
- **2019 DAC 271** Subventions (242.000 €), conventions et avenants à convention avec 7 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.
- **2019 DAC 310** Acquisition de droits sur une photographie destinée à l'identité visuelle et à la communication de la médiathèque Violette Leduc (ex bibliothèque Faidherbe) (11<sup>e</sup>).
- **2019 DAC 349** Subvention (10.000 €) et convention avec l'association Polynotes 75 (11<sup>e</sup>).
- **2019 DAC 368** Subvention (15.000 €) à l'association Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos dit Comité Métallos (11<sup>e</sup>).
- **2019 DAC 536** Subvention (2.000 €) à l'association A la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 11<sup>e</sup> (AMEDJ 11<sup>e</sup>).
- **2019 DAC 721** Subventions (8.000 €) à 4 associations au titre de l'action culturelle locale du 11<sup>e</sup> et signature d'un avenant.

- **2019 DASES 209** Subventions (24.500 €) et conventions avec 12 associations dans le cadre de la politique de la ville. Et enfin,
- **2019 DEVE 125** Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens.

**M. le Maire :** « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

**Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.**

### **VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

#### **V11201943 – Vœu afin que la mémoire de Louise TALBOT et d'Augustin AVRIAL puisse être honorée dans le 11<sup>e</sup> arrondissement**

**M. le Maire :** « En l'absence de Mme Martine DEBIEUVRE, je vais présenter le premier vœu. C'est un vœu qui vise à reconnaître et faire vivre la mémoire d'Augustin Avrial et de Louise Talbot. Le vœu initial déposé ne parlait que d'Augustin Avrial, donc une version amendée vous est distribuée. Nous allons débattre de la version amendée dans laquelle nous faisons justice et égalité puisque nous reconnaissons en même temps la mémoire d'Augustin Avrial et de Louise Talbot qui était son épouse.

Augustin Avrial est un ancien militaire qui est revenu dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, après avoir réalisé ses obligations militaires, pour travailler à l'usine d'Etienne Lenoir, rue de la Roquette. C'est à cette époque qu'il rencontre Louise Talbot qui était lingère. Ils se marient ici-même dans la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement en mai 1866. Ils habiteront successivement rue du Chemin Vert, rue de la Roquette, rue Breguet et rue Sedaine avec leurs deux garçons. Tous les deux formaient un vrai couple militant. En effet, Augustin Avrial est l'un des fondateurs, en 1868, de la Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens, qui était à l'époque l'un des syndicats les plus importants. Il adhère l'année suivante à l'Association Internationale des Travailleurs.

Par ailleurs, Augustin Avrial et Louise Talbot figurent parmi les premiers signataires du Manifeste contre la guerre, qui était un manifeste adressé aux travailleurs de tous les pays du monde. Leur engagement politique et syndical vaut, en tout cas en ce qui concerne Augustin Avrial, d'être condamné en juillet 1870 à deux mois d'emprisonnement et transféré à la Maison correctionnelle de Beauvais. Aussitôt libéré suite à la proclamation de la République le 4 septembre 1870, il se mêle au mouvement de grève générale qui agite Paris. Et pendant le siège de la ville, Augustin Avrial participe à la municipalité du 11<sup>e</sup>, où il devient par élection le chef du 66<sup>e</sup> bataillon de la Garde nationale dans le 11<sup>e</sup>, et crée une entreprise de modernisation des fusils, située aux 75 et 185 rue Saint-Maur.

Il participe activement avec son épouse Louise Talbot à la Commune de Paris. En effet Augustin Avrial est élu le 26 mars 1871 au Conseil de la Commune par le 11<sup>e</sup> arrondissement. Il est désigné le 29 mars à la Commission du Travail et de l'Echange. À ce titre, il est à l'initiative de la réquisition des entreprises abandonnées et de leur transformation en sociétés coopératives ouvrières.

Durant la Semaine sanglante, il organise sur les barricades la défense du quartier Château d'Eau aux côtés de Charles Delescluze. Leur participation commune à la Commune de Paris contraint Louise Talbot et Augustin Avrial à l'exil.

Louise Talbot finit emprisonnée à la Prison de Laon et va être transférée à Versailles. Elle retrouve son mari, condamné à la peine de mort par contumace, à Londres où elle se réfugie avant de vivre en Allemagne, puis en Suisse.

Après dix ans d'exil, Augustin Avrial est amnistié en juillet 1880. Il peut ainsi retrouver sa femme et ses deux enfants en rentrant en France par la suite. Il continue de militer après ce retour en s'engageant au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire de Jean Allemane, tout en entamant une carrière d'inventeur et de chef d'entreprise qui l'a conduit à déposer des brevets pour une couveuse pneumatique ou encore un motocycle à pétrole.

Augustin Avrial est décédé en 1904 et repose au Père Lachaise avec Louise Talbot, qui est décédée en 1923.

Voici donc les raisons qui nous conduisent à rendre hommage à ce couple de militants engagés qui ont écrit une partie de l'Histoire de notre arrondissement, de la Commune évidemment et de l'Histoire artisanale aussi. Il nous a donc semblé légitime de reconnaître cette mémoire en l'honorant par un geste mémoriel dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, soit par un nom de lieu soit par une plaque.

Qui souhaite prendre la parole ? M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « M. le Maire, vous nous présentez une personne qui mérite effectivement d'être reconnue puisqu'elle a participé à l'Histoire de France, et à l'Histoire du 11<sup>e</sup> arrondissement. Mais je suis quand même étonné que ce ne soit pas le Parti Communiste qui propose ce vœu étant donné que cet homme est surtout un bon communiste. Avant 1970, il a adhéré à l'Internationale. On ne peut pas dire que les conséquences de l'Internationale soit une réussite au niveau mondial, avec 90 millions de morts du fait de l'idéologie communiste au siècle dernier. Puis en 1971, il a participé à un moment controversé de notre Histoire, où une certaine population de Paris s'est rebellée contre la République, où ont eu lieu certains massacres de la part de ces rebelles, notamment à caractère religieux. On ne peut pas dire que ce moment de notre Histoire soit consensuel aujourd'hui. »

Si nous avons de temps en temps voté l'attribution de rues du 11<sup>ème</sup> à un certain nombre de militants communistes, c'est parce qu'ils étaient aussi résistants, et qu'ils ont participé à l'Histoire de France dans des moments qui font consensus actuellement, en l'occurrence la Résistance durant la Deuxième Guerre mondiale. Mais là, nous avons quelqu'un qui est purement estampillé politiquement, et il nous paraît donc compliqué de soutenir ce vœu.

Il y a un point que vous avez oublié dans sa vie, c'est sa participation à la construction de la Tour Eiffel. En tant qu'ingénieur en travaux publics, j'aurais tendance à soutenir un des miens et à apprécier le fait qu'on puisse l'honorer dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, mais ce serait un plaidoyer *pro domo*... Et surtout, cela ne serait pas forcément suffisant pour lui donner une rue dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Pour ces raisons nous allons nous opposer à ce vœu, si mes collègues sont d'accord. »

**M. le Maire :** « Cela suscite inévitablement nombre de réactions. Je vais passer la parole successivement aux personnes qui la demandent. »

Notre attention a été attirée sur cet oubli puisque de nombreux communards sont commémorés dans l'espace public parisien. Cet oubli a été signalé par Michel Puzelat qui est un conseiller de quartier bien connu dans notre arrondissement et qui est par ailleurs président du Comité d'Histoire du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Je passe la parole à M. Michel BILIS, puis M. Adrien TIBERTI et M. Patrick BLOCHE ».

**M. BILIS :** « Je ne prétendrais pas faire un cours d'Histoire du mouvement ouvrier parce que ce n'est pas le lieu et évidemment pas le moment, mais je suis quand même obligé de rappeler un certain nombre de choses. Jusqu'en 1920, il existait un mouvement socialiste et un Parti socialiste qui relevait de ce que l'on appelle la Seconde Internationale dans l'Histoire du mouvement ouvrier et qui rassemblait toutes les fractions du mouvement socialiste. Donc excusez-moi de vous le dire comme ça, M. LEFORT, la référence au Parti communiste est anachronique puisqu'on peut parler de l'Histoire du Parti communiste à partir de 1920 seulement.

Maintenant, s'agissant de la personnalité d'Augustin Avrial et de Louise Talbot, je pense qu'il est important de souligner que ces deux personnes, en participant à la Commune de Paris, ont contribué à la démocratisation de la société française. On doit le rappeler également, la Commune de Paris a été à la fois un mouvement social, socialiste, socialisant visant à démocratiser la société française, mais aussi un mouvement de résistance à l'invasion du pays par ce qui était à l'époque la Prusse. À ce double titre, la commémoration de ces deux personnes paraît complètement justifiée. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « M. LEFORT, mon collègue Michel BILIS a été, à mon avis, un tout petit peu trop gentil et a essayé de vous dire que vous racontiez à peu près n'importe quoi, en mélangeant tout.

Dans une remarque peut-être pertinente, vous disiez que vous vous étonniez que le vœu vienne du groupe Socialiste et qu'il aurait dû être porté par le groupe Communiste. Je vous accorde, M. LEFORT, que le Parti Communiste Français est resté bien plus proche de la barre de la Commune de Paris que le Parti Socialiste, notamment dans sa pratique gouvernementale, et que de ce point de vue, votre remarque est justifiée.

Vous parlez de la Commune, vous en rejetez l'héritage et évidemment des mesures aussi simples que la naturalisation totale et absolue sans contrainte de l'ensemble des étrangers, la participation des étrangers, à égalité avec les Français, aux instances de la Commune vous posent problème. Je le comprends bien. Je peux entendre que la première Internationale, dont le principal acquis est d'avoir sorti l'ensemble de la classe ouvrière française et européenne de la misère totale dans laquelle les gens que vous représentez encore aujourd'hui l'ont jetée, vous pose problème. Mais il y a quand même une question sur les morts de la Commune. Votre ami M. Thiers – je me permets un anachronisme du coup – qui a toujours son nom dans Paris a fait 20.000 morts parmi les Communards. Ce sont eux les principales victimes de la répression. Vous faites allusion aux otages qui ont été tués, notamment pendant la Semaine sanglante. C'est sans commune mesure avec les 20.000 Parisiens et Parisiennes qui ont été sauvagement assassinés par les armées versaillaises sous la direction du gouvernement de M. Thiers qui a toujours son nom sur les murs de Paris. J'espère qu'un jour, nous pourrons réparer cela. En attendant, la municipalité du 11<sup>e</sup> s'honore de porter le nom de nombreux Communards sur nos murs. Il y en a déjà beaucoup. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE :** « J'avoue qu'il m'était difficile de ne pas prendre la parole mais je vais le faire brièvement puisque Michel BILIS et Adrien TIBERTI ont déjà rétabli une première vérité historique, à savoir qu'Augustin Avrial ne pouvait pas être communiste avant la Révolution de 1917. Il faisait partie d'une Internationale, effectivement, mais qui ne pouvait être une Internationale communiste. Je suis d'ailleurs surpris, car vous aimez l'Histoire M. LEFORT, que vous ayez pu faire cette confusion.

Je ne suis pas du tout surpris par votre intervention, M. LEFORT, puisque chaque année vous avez l'extrême amabilité, au nom du Souvenir Français, de m'envoyer une invitation pour me retrouver le 14 juillet au Père Lachaise pour fleurir la tombe d'Adolphe Thiers. Vous êtes donc en cohérence avec votre intervention de ce soir.

Sachez néanmoins que l'Assemblée Nationale, en 2016, à l'initiative d'un député socialiste - j'en suis désolé Adrien TIBERTI puisqu'il s'agissait de moi-même -, a fait voter une proposition de résolution réhabilitant les Communards, faisant fi de la vision qu'en donne encore ce soir Jacques LEFORT.

De fait, je suis assez étonné que vous réagissiez seulement ce soir alors que nous avons été amenés à attribuer le nom de Communards à des lieux comme la salle Henri Mortier dans la mairie ou le square Jean Allemane, qui se trouve entre la rue Mercœur et la rue de Belfort, lié à la MJC Mercœur.

Il y a un autre Communard, évoqué par M. le Maire dans son intervention, qui s'est retrouvé sur l'une des barricades de la place de la République le 28 mai 1871 au dernier jour de la Semaine sanglante. C'est Charles Delescluze, qui a son nom dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Et tenez-vous bien, cher Jacques LEFORT, vous n'étiez pas né, moi non plus, puisque c'était en 1930.

Ce petit rappel historique vise à dire tout simplement que ce vœu, que nous a proposé Michel Puzelat et à travers lui, les Amies et Amis de la Commune de Paris dont je m'honore d'être également adhérent, vise simplement à poursuivre un travail de mémoire ô combien utile car, que vous le vouliez ou non, c'est l'Histoire du 11<sup>e</sup> arrondissement. »

**M. le Maire :** « Absolument. M. LEFORT redemande la parole. »

**M. LEFORT :** « Merci M. BILIS de m'avoir précisé que les Communistes n'existaient qu'à partir de 1920. Néanmoins, ils viennent de loin et on peut dire quand même que l'Internationale qui s'est créée au cours du 19<sup>e</sup> siècle a abouti au communisme dans son esprit. Quand j'étais en stage sur un barrage en Chine il y a 20 ans, je me souviens d'un Chinois qui me disait : « J'aime la France parce que c'est le premier pays qui a mis en place un régime communiste ». En creusant un peu, il faisait référence à la Commune. Dans l'esprit des gens, il y a quand même une continuité historique entre ces mouvements, qui ont abouti aux révolutions communistes du 20<sup>e</sup> siècle. C'était l'esprit dans lequel je faisais référence.

Je ne reviendrais pas sur l'Histoire de la Commune, ça fait partie de l'Histoire de France. Hier lors de la cérémonie de naturalisation, M. le Maire, vous avez indiqué que quand on devenait Français, on épousait aussi la totalité de l'Histoire de France avec ses côtés positifs et négatifs. Nous accordons un certain nombre de côtés positifs à la Commune, mais nous pointons aussi du doigt un certain nombre de ses côtés négatifs, notamment le fait qu'à l'époque, la France a été effectivement envahie par la Prusse. Paris a décidé – et encore pas tout Paris, mais une certaine

population parisienne – de résister aux armées prussiennes. Mais le reste de la France ne suivait pas ce mouvement, et surtout, il y avait un gouvernement républicain à ce moment là, dirigé par Adolphe Thiers. Ce gouvernement a été déplacé à quelques kilomètres de Paris dans une ville qui s'appelle Versailles, mais ce n'étaient pas pour autant des Versaillais au sens monarchique... Ne confondons pas tout, vous feriez une grave erreur historique. Donc on ne peut pas dire non plus que c'était le peuple de Paris qui se levait contre une affreuse dictature française. C'était effectivement un système légitime qui gouvernait la France à l'époque, et il y a une partie du peuple de Paris, pas tout le peuple de Paris, qui s'est levé contre Adolphe Thiers qui représentait très officiellement la France et la future République.

Il paraît tout à fait important d'avoir aussi ces éléments en tête. Et si la Mairie de Paris a tenté de renouveler la vision qu'on avait de cette Histoire de France ces dernières années dans un esprit de récupération politique, notamment pour faire plaisir à son aile gauche, on peut évidemment garder en tête cette image qu'a eu la Commune pendant des dizaines d'années, voire plus de 100 ans en France, celui d'un soulèvement pas uniquement porteur de bonnes idées pour le pays, si on prend la peine de le remettre dans son contexte historique.

Voilà pour le petit point historique sur la Commune. Je n'ai rien d'autre à ajouter, si ce n'est qu'il faut éviter effectivement de trop caricaturer un certain nombre de nos positions. Nous sommes d'accord pour honorer l'Histoire de France et un certain nombre de ses personnalités dès lors qu'elles ont participé à des éléments un minimum consensuels d'un point de vue historique. Ce n'est pas le cas de la Commune. »

**M. le Maire :** « Je propose qu'on prenne une dernière intervention. M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « Juste un fait et un conseil. Le point de départ de la Commune de Paris, le 18 mars 1871, c'est le moment où le chef du gouvernement, Adolphe Thiers, décide de retirer les canons de la butte Montmartre, canons sous le haut contrôle de la Garde Nationale - vous savez que les citoyens étaient soldats à l'époque - et donc décide de désarmer Paris et les Parisiens qui eux entendent continuer à mener la lutte contre les Prussiens qui sont aux portes de Paris.

Ce simple fait, que vous semblez ignorer, m'amène à mon conseil : lisez une histoire de la Commune. Factuellement, vous serez renseigné. Mes collègues socialistes se sont beaucoup énervés au moment où vous avez dit que Adolphe Thiers avait dirigé la République. Il n'y a pas de République à l'époque. Les lois constitutionnelles sont votées en 1875 et la majorité des députés à l'époque étaient monarchistes, Thiers le premier. Tout le monde s'attend au rétablissement de la monarchie, ce qui crée déjà de la défiance entre Paris et le gouvernement. Donc ne rentrez pas là-dedans, je vous en conjure, tout cela vous crée des difficultés.

Et je n'ai pas relevé tout à l'heure, mais comme vous insistez, quand même, oser détacher l'engagement communiste de mes camarades qui ont été résistants et qui ont été résistants au nom de leur engagement communiste pour la libération de la France contre l'occupation des nazis, c'est leur faire injure. Et je crois qu'on ne doit pas faire injure à des morts. »

**M. le Maire :** « Un dernier mot parce que je voudrais que chacun réalise que le travail de mémoire doit être un travail le plus consensuel possible. Le fait que vous vous étonniez du fait que nous présentions un vœu que vous auriez plutôt imaginé porté par le groupe communiste m'interpelle. Vous n'avez pas eu ce type d'interrogation lorsque j'ai présenté le vœu pour rappeler la mémoire d'Alain Devaquet dans notre arrondissement, tout simplement parce que c'était un élu et une figure respectée, qui s'est engagée pour cet arrondissement d'une façon qui nous semblait suffisante pour que sa mémoire soit respectée.



On ne fait pas des vœux parce qu'on veut reconnaître ses camarades politiques. On fait des vœux mémoriels parce qu'il y a des personnages qui nous dépassent par ce qu'ils ont fait, et que nous avons tout simplement l'humilité de les reconnaître à travers ces gestes mémoriels que nous faisons régulièrement. Il nous a semblé qu'Augustin Avrial et Louise Talbot rentraient dans cette catégorie. C'est la raison profonde pour laquelle nous avons présenté ce vœu.

Le débat a eu lieu, je vous propose donc de passer au vote du vœu amendé et chacun comptera ses petits. »

### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant qu'Augustin AVRIAL, né à Revel en Haute-Garonne, gagne Paris, en 1857, à l'âge de 17 ans pour y exercer la profession de mécanicien, avant de s'engager dans l'armée en 1859 ;

Considérant qu'il quitte son régiment en 1865 au grade de sergent pour retourner à Paris et travailler à l'usine d'Etienne Lenoir, située rue de la Roquette dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que c'est à cette époque qu'il rencontre Louis TALBOT, lingère de son état ;

Considérant qu'ils se marient à la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, en mai 1866 ;

Considérant qu'ils habiteront, successivement, rues du Chemin Vert, de la Roquette, Breguet et Sedaine avec leurs deux garçons ;

Considérant qu'ils formeront ensemble un couple militant ;

Considérant, en effet, qu'Augustin AVRIAL est l'un des fondateurs, en 1868, de la Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens, qui est à l'époque l'un des syndicats les plus importants ;

Considérant qu'il adhère, l'année suivante, à l'Association Internationale des Travailleurs – l'AIT ;

Considérant que Louise TALBOT et Augustin AVRIAL figurent parmi les premiers signataires du Manifeste contre la guerre adressé aux travailleurs de tous les pays du monde ;

Considérant que son engagement politique et syndical vaut à Augustin AVRIAL d'être condamné, en juillet 1870, à deux mois d'emprisonnement et transféré à la Maison correctionnelle de Beauvais ;

Considérant que, sitôt libéré, à la suite de la proclamation de la République, le 4 septembre 1870, il se mêle au mouvement général qui agite Paris ;

Considérant que, pendant le siège de la Ville, Augustin AVRIAL participe à la municipalité du 11<sup>e</sup>, devient, par élection, chef du 66<sup>e</sup> bataillon de la Garde nationale dans le 11<sup>e</sup>, et crée une entreprise de modernisation des fusils, située aux 75 et 185 de la rue Saint-Maur ;

Considérant qu'il participe avec son épouse, Louise TALBOT, activement à la Commune de Paris ;

Considérant, en effet, qu'Augustin AVRIAL est élu, le 26 mars 1871 au Conseil de la Commune par le 11<sup>e</sup> arrondissement et qu'il est désigné, le 29 mars, à la Commission du Travail et de l'Echange ;

Considérant qu'à ce titre, il est à l'initiative de la réquisition des entreprises abandonnées et à leur transformation en sociétés coopératives ouvrières ;

Considérant que, durant la Semaine sanglante, il organise sur les barricades la défense du quartier du Château-d'Eau aux côtés, notamment, de Charles Delescluze ;

Considérant que leur participation à la Commune de Paris contraint Louise TALBOT et Augustin AVRIAL à l'exil ;

Considérant qu'après son arrestation, le mardi 13 juin 1871, à la gare de Tergnier – où elle tentait de rejoindre la Belgique –, Louise TALBOT est emprisonnée à la Prison de Laon, transférée à Versailles ;

Considérant qu'elle retrouve son mari, condamné à la peine de mort par contumace, à Londres, où il s'était réfugié, avant de vivre ensemble en Allemagne, puis en Suisse ;

Considérant qu'après un exil de près de 10 ans, Augustin AVRIAL est amnistié en juillet 1880 et qu'il peut retourner en France et retrouver sa femme et ses deux enfants, rentrés en 1878 ;

Considérant qu'à son retour à Paris, Augustin AVRIAL continue de militer – notamment, au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire de Jean Allemane – tout en entamant une carrière d'inventeur et de chef d'entreprise qui l'a conduit à déposer des brevets pour une couseuse pneumatique ou encore un motocycle à pétrole ;

Considérant qu'Augustin AVRIAL, décédé en 1904, repose au Père-Lachaise ;

Considérant que Louise TALBOT le rejoindra à sa mort, en 1923 ;

Considérant qu'en dépit de son parcours de responsable de l'Association Internationale des Travailleurs, de chef insurgé, d'élus du 11<sup>e</sup> et d'inventeur, aucune rue de Paris ne porte son nom ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

**Émet le vœu :**

Que la mémoire de Louise TALBOT et d'Augustin AVRIAL – ce couple militant – puisse être honorée dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

**M. le Maire :** « Qui est contre ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à la majorité.**

**V11201945 – Vœu relatif à l'organisation du référendum d'initiative partagée**

**M. le Maire :** « Vœu relatif à l'organisation du référendum d'initiative partagée, présenté par M. Michel BILIS. »

**M. BILIS :** « Merci M. le Maire. Le gouvernement a prévu un projet de loi visant à proposer la privatisation des Aéroports de Paris. En réaction à ce projet, 248 parlementaires ont mis en œuvre la procédure de référendum d'initiative partagée. Elle consiste à ce qu'un projet législatif, proposé initialement au Parlement, soit en fin de compte proposé en termes de référendum. La condition pour que cette procédure puisse être menée à bonne fin est qu'une pétition en ce sens réunisse 10 % du corps électoral, soit 4.700.000 personnes. Donc la procédure est engagée et la possibilité de signer la pétition est en cours.

Ce que nous demandons au travers de ce vœu, c'est que la Mairie du 11<sup>e</sup> conforte le processus d'information, qui a déjà été mis en place mais qu'il soit conforté de façon à ce que toute la population du 11<sup>e</sup> soit bien au fait qu'il y a la possibilité de signer la pétition pour la proposition d'un référendum d'initiative partagée concernant le projet éventuel de privatisation des Aéroports de Paris. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF va vous répondre. »

**M. MIKHAÏLOFF :** « Merci M. le Maire. Je voudrais rassurer notre collègue Michel BILIS et lui dire que son vœu est quasi exaucé puisque la Mairie du 11<sup>e</sup> accompagne d'ores et déjà les citoyens inscrits sur les listes électorales qui souhaitent soutenir le projet de loi référendaire pour affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris, à savoir Roissy, Orly et Le Bourget.

D'une part, deux postes informatiques sont disponibles à l'accueil général de la Mairie. Les agents d'accueil accompagnent chaque personne qui en fait la demande sur la plateforme publique du Ministère de l'Intérieur. Il est vrai qu'il ne fonctionnait pas très bien au départ, mais les choses se sont tout de même très nettement améliorées.

D'autre part, sur la base d'un formulaire qui est disponible en mairie, les agents du service des élections ayant obtenu l'habilitation de la Préfecture saisissent les contributions de ceux qui ne peuvent pas le faire en ligne.

Ce dispositif a été validé par la Préfecture, même si la mairie va plus loin que le dispositif prévu dans la circulaire qui fixe les conditions de dépôt des soutiens.

Malgré cela, les modalités de participation au référendum d'initiative partagée apparaissent effectivement encore peu connues des citoyens. Le 11 septembre 2019, le Conseil constitutionnel avait enregistré 761.000 soutiens sur les 4,7 millions à réunir. Selon le site *adprip.fr*, qui agrège les soutiens validés par le Conseil constitutionnel, 5.981 électeurs du 11<sup>e</sup> arrondissement avaient déposé leurs soutiens en début de semaine, ce qui est tout de même un chiffre important. Il s'agit de la deuxième meilleure participation à Paris, derrière le 20<sup>e</sup> arrondissement.

Concernant l'information déjà faite aux habitants, le Maire du 11<sup>e</sup> a souhaité qu'une *newsletter* soit envoyée au moment du lancement de la collecte des soutiens. Cela a été fait le 19 juin dernier. Par ailleurs, un rappel a été fait dans la *newsletter*, partie ce mercredi 18 septembre. Une communication via un poste Facebook a également été faite le 18 juin dernier. C'est un appel qui a en tout cas permis d'atteindre 3.159 personnes.

En outre, une information va être mise en ligne sur le site de la Mairie du 11<sup>e</sup> pour que chaque personne qui le souhaite puisse connaître précisément les modalités de participation. Des affiches sont également en train d'être apposées dans les locaux de la mairie et sur les panneaux d'affichage extérieur. Cette communication doit cependant rester neutre et à visée informative, compte tenu du fait que la Mairie agit en matière de recueil des soutiens dans le cadre d'une compétence qui lui est confiée par l'Etat, qui exerce de ce fait un contrôle sur l'action de la Ville. »

**M. le Maire :** « Merci. Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci. Simplement quelques mots pour dire que le groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup> participe activement au collectif citoyen du 11<sup>e</sup> qui demande l'organisation du référendum d'initiative partagée.

Le transport aérien est un enjeu climatique important qui doit être régulé par la puissance publique. Ce référendum sera une nouvelle opportunité d'intervention citoyenne et les écologistes

sont très attachés à développer ces nouvelles formes de participation. Pour toutes ces raisons, nous appuyons très fortement ce vœu. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. le Maire. Cher Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, je suis très très heureux des informations précises que vous donnez quant à l'information du public parce que c'est bien là l'enjeu.

Nous avons là une disposition constitutionnelle, l'article 11 de la Constitution, qui a été mis en œuvre à la suite de l'interpellation de 248 parlementaires. Donc nous sommes dans un cadre absolument officiel et légal. Or, le gouvernement a fait le choix de refuser toute communication officielle des moyens d'Etat autour de ce référendum d'initiative partagée. C'est un peu comme si le gouvernement refusait de mettre de l'argent pour communiquer les dates des prochaines élections. C'est de cet ordre puisque nous sommes dans le cadre de l'exercice d'un droit constitutionnel, qui est au moins aussi intéressant et important que le droit de vote, en tout cas j'espère, et qui est appelé à se développer.

Le recueil de soutien est ouvert à tous les citoyens inscrits sur les listes électorales, donc nous sommes dans le même cadre que celui des élections générales. Or, encore une fois, le gouvernement a refusé de faire son travail, s'appuyant sur le fait que la loi ne précise rien. Il y a la loi, puis il y a l'esprit de la Constitution. La moindre des choses de la part d'un gouvernement est, de mon point de vue, d'encourager la participation citoyenne. Il s'y refuse pour de basses raisons politiques : ils ont peur d'un trop grand nombre de soutiens.

Je pense que notre Mairie s'honore d'ores et déjà de ce qu'elle fait, de ce qu'elle fait en plus de ses obligations légales, c'est-à-dire l'accueil et l'aide au recueil des soutiens auprès des citoyens qui n'ont pas accès à internet. Je pense que des dispositions aussi simples qu'une banderole sur la façade de la mairie pourraient permettre de franchir une étape dans l'information publique de l'existence de ce référendum d'initiative partagée, de la possibilité en mairie de soutenir la demande de référendum sur le refus de la privatisation des Aéroports de Paris. Elles nous permettraient, encore une fois, de nous substituer aux défaillances du gouvernement actuel qui utilise bien souvent l'Etat à des fins bassement politiques, et de faire vivre la démocratie et le pouvoir des citoyens dans notre arrondissement ».

**M. le Maire :** « Merci. D'autres demandes d'intervention ? M. Luc LEBON. »

**M. LEBON :** « Merci. Le groupe Socialiste soutient très fortement cette initiative. Je voudrais rappeler que, s'il s'agit d'un combat très large aujourd'hui, l'idée a été liée à l'initiative des parlementaires socialistes qui ont commencé la procédure, qui a maintenant fédéré beaucoup plus largement en faveur de cette pétition pour un référendum.

L'expérience des autoroutes nous a clairement prouvé que la privatisation d'infrastructures en situation de monopole était quand même quelque chose qui était économiquement assez douteuse. Donc ne refaisons pas cette erreur et évitons ce sort aux aéroports de Paris. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. D'autres interventions ? Non. Concernant les affichages, on va regarder avec les services s'il est possible de faire une banderole, pour rester dans le cadre de neutralité que la loi nous impose en plus de la période de réserve.

*[Propos hors micro]*

Oui. Ceci dit des affiches sont d'ores et déjà en place dans les ascenseurs de la mairie, et bientôt autour de la mairie. Donc nous allons continuer à faire connaître ce référendum en diffusant les éléments d'information. »

### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant le lancement de la procédure d'un référendum d'initiative partagée, contre la privatisation des Aéroports de Paris ;

Considérant que la pétition officielle pour la tenue de ce référendum doit rassembler 4,7 millions de signatures de citoyennes et citoyens, d'ici mars 2020 ;

Sur proposition de Monsieur Michel BILIS et des élus du groupe Communiste-Front de Gauche ;

#### **Emet le vœu :**

que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement renforce dans ses locaux et sur les panneaux municipaux le dispositif d'information du public relatif au référendum d'initiative partagée, contre la privatisation des Aéroports de Paris.

**M. le Maire :** « J'ai reçu le pouvoir de Mme Marine MALBERG qui a donné un pouvoir à M. Michel BILIS.

Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

#### **Le vœu est adopté à l'unanimité.**

### **V11201946 – Vœu relatif au projet de fermeture du bureau de poste situé au 103 avenue de la République (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire :** « Nous en venons au vœu relatif au projet de fermeture du bureau de poste du 103 avenue de la République. La parole est à M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. le Maire. Nous avons appris par les voies officielles, en comité départemental de présence postale, la volonté de La Poste, encore aujourd'hui entreprise à capitaux publics, de fermer le bureau de poste du 103 avenue de la République. La raison invoquée est immobilière. Le propriétaire actuel entend - c'est visiblement possible légalement – de tripler le loyer et refuse les travaux nécessaires à l'adaptation de l'accueil des personnes à mobilité réduite. Cela contraint La Poste à quitter les locaux.

Mais le choix fait par La Poste est de ne pas tenter de trouver d'autres locaux à proximité. La Mairie n'a pas été sollicitée. Ce choix est un choix qu'elle a hélas bien souvent fait déjà depuis ces cinq dernières années, en faisant disparaître le bureau proprement dit avec les agents assermentés qui y travaillent pour le remplacer par ce qu'ils appellent « La Poste Relais » dans des commerces. Il y aura notamment le Franprix qui est immédiatement riverain sur l'avenue de la République.

Nous dénonçons évidemment ce recul du service public postal qui est hélas la conséquence d'un certain nombre de lois qui ont petit à petit détricoté le service public depuis la loi Quilès en 1990, jusqu'à l'ouverture du capital de La Poste et sa transformation en société anonyme.

Nous demandons donc par ce vœu que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement interpelle le groupe La Poste, entreprise encore aujourd'hui à capitaux publics, pour trouver le moyen de remplacer ce bureau de poste, et que dans cette démarche, nous les aidions à trouver les locaux nécessaires à l'exploitation d'un bureau de poste de plein exercice avec des agents publics assermentés. Cette démarche aura évidemment le plein soutien des usagers qui sont très attachés au maintien du service public. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Philippe DUCLOUX pour vous répondre. »

**M. DUCLOUX :** « Merci M. le Maire. Merci M. TIBERTI pour ce vœu important. Vous avez évoqué le fait que le propriétaire souhaitait augmenter le loyer de 300 % et qu'il refusait de faire tous les aménagements pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Et au-delà de ces problématiques, il est question de la présence de bureaux de poste dans notre arrondissement, notamment à proximité de quartiers politiques de la ville comme les quartiers de Belleville et Fontaine-au-Roi.

Je suis membre de la Commission départementale de présence postale, présidée par M. Nicolas Bonnet Oulaldj, et composée de représentants de toutes les couleurs politiques. Nous nous sommes réunis le 15 février dernier, à la suite de la présentation faite par les représentants de La Poste de toute la politique de maillage, bureaux de poste, etc. Je peux vous dire que, autant la représentante du MoDem, le représentant du groupe Agir, le représentant du groupe Les Républicains, les élus socialistes et communistes, ont formulé la plus grande réserve et les plus grandes critiques sur les projets à venir. J'ai même-moi précisé dans les sujets où on nous demandait d'intervenir qu'il y avait trois mots clés pour l'aménagement du territoire : la proximité, le service et l'accueil personnalisé. Et les dimensions d'accueil et de proximité ne sont pas les mêmes. Dans les relais commerçants, il faut exercer la notion de service au public et voir comment La Poste peut continuer à l'exercer. Je disais cela avant que l'on se trouve dans cette situation de fermeture de ce bureau de poste que bon nombre de gens dans cette salle connaissent. J'ai eu l'occasion de le fréquenter aussi à plusieurs reprises.

Sachez que le président de la commission, Nicolas Bonnet a écrit à François Laborde le 28 août. M. François VAUGLIN, le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, a écrit le 13 septembre dernier au Président-Directeur général de La Poste, Philippe Wahl, pour faire ce que votre vœu demande, c'est-à-dire que le Maire interpelle le groupe La Poste. C'est officiellement fait puisque M. François VAUGLIN disait, je le cite : « Attaché à offrir un service public de qualité à l'ensemble de mes administrés, je m'inquiète aujourd'hui des conséquences d'une telle décision sur les salariés de La Poste et pour les usagers », alors même que ce bureau est situé dans un quartier populaire et à proximité d'un quartier politique de la ville, en l'occurrence Belleville et Fontaine-au-Roi.

Votre vœu demande « que la Mairie du 11<sup>e</sup> travaille avec le groupe de La Poste ». Là aussi le Maire a insisté sur le fait que La Poste revienne sur sa décision et qu'on trouve collectivement un autre lieu pour arrêter cette érosion des bureaux de poste qui ferment. Vous avez évoqué le Franprix qui est situé rue Servan ; il y a aussi un bar qui est situé rue du Chemin Vert ainsi que d'autres commerces, mais la dimension n'est pas la même. Tout à l'heure, j'évoquais le vivre-ensemble. Il y a des gens aujourd'hui qui vont à La Poste ne serait-ce que pour poster une lettre

ou prendre de l'argent, et pour le contact qui se fait avec les gens qui travaillent dans les bureaux de poste. Et puis, il y a toutes les nouvelles formes d'offres que propose La Poste aujourd'hui. Il est donc indispensable que l'on retrouve un lieu.

Pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris M. TIBERTI, nous voterons votre vœu, avec un petit amendement parce que vous avez indiqué « 103 boulevard de la République », au lieu de « 103 avenue de la République » dans le texte. Pour qu'il soit totalement valable et voté à l'unanimité, il y aura simplement ce petit amendement à faire. Mais c'est un sujet très important que nous prenons à bras-le-corps parce qu'il en va du service au public dans notre arrondissement qui en a énormément besoin. »

**M. le Maire :** « Je ne saurais mieux dire. Qui souhaite intervenir ? Je ne vois pas de demandes. Je tiens à votre disposition le courrier que j'ai adressé à M. Philippe Wahl pour lui demander de revenir sur cette décision. Nous l'avons également transmis à M. Adrien TIBERTI. Nous pouvons voter le vœu.

### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant que La Poste projette de fermer définitivement le bureau de poste situé au 103 avenue de la République le 24 octobre 2019 ;

Considérant que cette décision fait suite au souhait du propriétaire actuel des locaux occupés par La Poste d'augmenter le loyer de 300 % ;

Considérant que ce même propriétaire s'oppose aux mises aux normes PMR du site ;

Considérant qu'il est intolérable que la spéculation immobilière à Paris ait pour conséquences la fermeture de services publics ;

Considérant que pour pallier la fermeture à venir de ce bureau, le Groupe La Poste prévoit d'ouvrir trois « La Poste Relais » dans le quartier, l'un au Franprix situé 65 rue Sevran, l'autre au bureau de tabac du 117 rue du Chemin Vert, et un troisième en cours d'identification dans le 20<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que les « La Poste Relais » n'offrent pas le même service aux usagers et aux usagères que les bureaux de poste de plein exercice dans lesquels officient des agents formés, qualifiés et assermentés, délivrant ainsi un service de proximité de qualité et assurant ainsi du lien social au sein des quartiers ;

Considérant que le bureau du 103 avenue de la République est à proximité immédiate du quartier prioritaire de la politique de la ville « Belleville – Fontaine au Roi » ;

Considérant que les bureaux de poste exercent des missions de service public indispensables aux habitants, participent de la vie sociale et de la cohésion des quartiers, particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Considérant que depuis 2014, ce sont plus de 33 bureaux de poste de plein exercice qui ont fermé à Paris, et qu'un nombre considérable de « La Poste Relais » ont ouvert dans le même temps pour assurer le maillage postal à Paris ;

Considérant que même si le nombre de « points contacts » reste élevé à Paris, la qualité du maillage postal du territoire est dégradée par le nombre croissant de « La Poste Relais » qui sont loin de satisfaire les usagers ;

Considérant les nombreux vœux adoptés par le Conseil de Paris interpellant le Groupe La Poste sur la qualité du maillage postal, et notamment le vœu de l'exécutif adopté en février 2018 qui demande que « le développement des Postes-relais » via des partenariats avec des entreprises de commerce de proximité ne se fasse pas au détriment du maillage territorial essentiel des bureaux de poste de plein exercice qui assurent auprès des Parisiens le service public postal » ;

Considérant l'avis de la Commission de présence postale territoriale du 15 février 2019 sur le futur contrat de maillage postal, qui a souligné l'importance d'avoir accès à toute l'offre du service public postal dans un même lieu, le bureau de poste ;

Sur proposition de Monsieur Adrien TIBERTI et des élus du groupe Communiste-Front de Gauche ;

**Emet le vœu :**

- Que le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement interpelle le Groupe La Poste afin qu'il ouvre un bureau de poste dans le quartier pour pallier la fermeture du bureau du 103 avenue de la République ;
- Que la Mairie du 11<sup>e</sup> travaille avec le Groupe La Poste afin d'identifier les lieux qui pourraient accueillir ce bureau de poste.

**M. le Maire :** « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**V11201947 – Vœu relatif à la création de « rues scolaires » dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et à Paris**

**M. le Maire :** « M. David BELLARD ou Mme Joëlle MOREL va présenter le vœu. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. En raison du nombre de plus en plus important de pics de pollution à Paris qui a pour conséquence de mettre en danger la santé de chacun et chacune d'entre nous, le groupe Ecologiste a initié, à la rentrée scolaire, des actions de sensibilisation auprès des parents aux abords des écoles. En effet, ce sont les enfants qui sont les plus sensibles à la pollution de l'air. Le nombre d'enfants qui souffrent de bronchiolite ou de bronchite asthmatiforme est de plus en plus important.

Pour engager un travail pédagogique, nous nous appuyons sur la cartographie élaborée par l'association Respire qui permet de mieux quantifier la pollution aux abords des écoles. Depuis, la Maire de Paris a mis aussi également en ligne, le 17 septembre dernier sur le site de la Ville de Paris, une cartographie accessible à tous les Parisiens pour leur permettre de prendre connaissance, en temps réel et dans tout Paris, de la qualité et de la pollution de l'air.

Des expérimentations en Europe existent pour créer des rues scolaires qui interdisent l'accès à la rue aux véhicules motorisés aux heures d'entrée et de sortie des écoles. Ces expériences sont menées par exemple en Belgique. Elles montrent que ces espaces sécurisés et conviviaux peuvent entraîner des changements d'habitudes de déplacement en faveur des déplacements doux.

Le besoin de plus de sécurité et de tranquillité aux abords des établissements scolaires, le développement des usages avec les mobilités douces nous ont donc incité à présenter un vœu, et nos collègues élus socialistes et élus Radicaux de Gauche apportent leur soutien à ce vœu qui a été modifié.

Nous présentons le vœu suivant, co-signé par plusieurs groupes politiques, pour demander de déterminer les écoles les plus exposées à la pollution de l'air pour réaliser des mesures de la qualité de l'air intérieur et extérieur dans les écoles les plus exposées avec le Conseil local du développement durable du 11<sup>e</sup>, que ces mesures soient effectuées avec des capteurs individuels de



mesure de la qualité de l'air par des enseignants ou par des agents volontaires sur une durée d'un mois, et une fois les résultats de ces mesures connus, d'expérimenter le développement des rues scolaires dans quatre de ces écoles dès lors que la configuration de la voie et les flux de circulation le permettent en concertation avec les acteurs locaux. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. Pour vous répondre, M. Florent HUBERT et Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. »

**M. HUBERT :** « Merci M. le Maire. L'exécutif municipal émet un avis de principe très favorable à ce vœu, et c'est assez logique puisqu'on est signataire du vœu. Nous sommes tous mobilisés pour la santé de nos enfants et pour la santé de la planète, c'est une bonne nouvelle. Les équipes réunies autour de Mme Anne HIDALGO à Paris et de M. François VAUGLIN dans l'arrondissement posent non seulement des discours mais des actes en la matière tous les jours. C'est ce qu'on a fait pendant toute la durée de notre mandat : on a reconquis l'espace public pour ralentir les voitures, agrandir la place dédiée aux piétons aux circulations douces et végétaliser autant que faire se peut et dès qu'on le pouvait dans l'arrondissement. Donc votre vœu s'inscrit pleinement dans cette orientation politique globale et c'est une très bonne chose.

Une petite remarque consiste quand même à indiquer, et je pense que tout le monde l'a en tête, que les particules de pollution sont un peu volatiles et que l'enjeu c'est d'agir non pas seulement sur la rue devant l'école, mais aussi sur une diminution globale de la pollution à Paris par un équilibrage global de l'espace public et des modes de déplacement, ce qui est en cours. Donc il faut traiter aussi bien les rues un peu plus éloignées des écoles que les rues juste devant les écoles, même s'il y a une pollution de proximité qui existe, notamment celle des particules fines qui peuvent être émises à hautes doses en proximité.

Il y a également, vous l'avez cité, un enjeu de sentiment d'apaisement dans les rues autour des écoles. C'est pourquoi on a déjà engagé un programme d'apaisement des rues dans le 11<sup>e</sup>, dont une partie a été votée dans le cadre du Budget participatif cet été. Aux vacances de la Toussaint, on apaisera les rues devant l'école de la Cité Souzy, dans la rue Bouvier, devant la rue Froment, etc. Il y a de nombreux travaux d'apaisement qui ont été menés dans les rues scolaires depuis le début de la mandature.

Nous sommes bien d'accord, l'enjeu est de faire la transparence sur le sujet. Identifier les zones de pollution, c'est un vrai sujet majeur. Cette décision n'est pas évidente, on l'a vu aujourd'hui avec la mise en ligne des cartes de pollution en temps réel, calculée par des algorithmes d'Airparif. En tout cas, cette information peut être très anxiogène et mérite donc d'être accompagnée d'explications et d'actions. C'est pour ça que c'est très bien qu'on s'engage dans un programme d'apaisement de rues auprès des écoles.

Evidemment, on ne pourra pas uniquement retenir les écoles sur le critère de celles qui sont les plus polluées parce qu'il va falloir forcément croiser dans la mise en œuvre rapide qui s'engagera avant la fin de la mandature de cette politique, avec des critères de faisabilité pour qu'on identifie bien quelle rue. C'était l'un des amendements du vœu : aller dans ce sens-là, quelle rue on va pouvoir apaiser ou piétonniser devant les écoles, parce que certaines rues ne pourront pas être piétonnisées à court terme, c'est une certitude. On va croiser ces deux critères de priorité au regard de la pollution constatée de l'air extérieur et intérieur et de faisabilité dans les délais qui nous sont impartis pour apaiser au moins quatre rues devant les écoles dans l'arrondissement. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Je voudrais apporter une précision pour les écoles du 11<sup>e</sup>. Dans Paris, 150 microcapteurs seront disposés auprès de 50 établissements scolaires et petite enfance. Dans notre arrondissement, l'école maternelle du 11 bis Parmentier sera concernée. Il s'agit d'une rue très passagère, on comprend qu'elle soit impactée. Il y aura aussi l'ensemble scolaire privé Charles Péguy.

L'association Respire a classé les établissements en quatre catégories : correct, passable, préoccupant et critique. Il faut aussi être rassurant, il n'y a aucune catégorie « critique » dans le 11<sup>e</sup>. Seuls des seuils sont « préoccupants » dans les écoles situées dans des rues très passagères comme la rue de la Roquette, et l'école Faidherbe. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Adrien TIBERTI, puis M. Jacques LEFORT. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. le Maire. Quelques mots pour dire le soutien plein et entier du groupe Communiste à ce vœu et à ce qu'il propose, c'est-à-dire d'avancer sur la connaissance précise de l'état de la pollution à proximité des écoles de notre arrondissement.

Tout à l'heure, mon collègue Florent HUBERT faisait allusion aux cartes qui avaient été mises en ligne. C'est une volonté de la Maire de Paris d'accorder la plus grande transparence sur cette question pour permettre à la Ville en premier lieu, mais aussi à l'ensemble de la société civile, d'avancer collectivement le plus loin possible en matière de pollution de particules fines. Je crois qu'on pourrait se mettre d'accord assez rapidement sur le fait que, sur l'ensemble de l'action de la municipalité, on peut attribuer sans conteste à Mme Anne HIDALGO le titre de première maire écologiste de Paris.

Nous avons tous regardé cette carte qui a été publiée dans la presse et nous avons tous reconnu un certain nombre d'axes du 11<sup>e</sup>, notamment l'avenue de la République. Il est possible que nous ayons intuitivement la réponse de l'expérimentation. Vous avez deux groupes scolaires très importants qui font face à la cité scolaire Voltaire, qui est le plus grand établissement d'enseignement secondaire de l'arrondissement. À mon avis, les mesures nous conduiront à penser que la première rue scolaire à mettre en place, c'est l'avenue de la République.

Ce n'est pas précisément le vœu mais « rue scolaire », cela signifie couper la circulation sur l'avenue de la République. Donc il faudra pouvoir poser le débat en cet ordre, sachant que l'avenue de la République est l'une des principales voies d'accès au cœur de la capitale depuis la porte de Bagnolet, périphérique et échangeur A3. Plus globalement, il va falloir trouver le moyen de remettre en cause l'importance de la circulation automobile. C'est vrai pour tous les habitants du périphérique et pour les prolongements internes du périphérique, et nous sommes concernés par l'avenue de la République. Donc il va falloir avancer assez rapidement sur ce sujet.

Une fois qu'on aura fait les enfants, on s'apercevra qu'en réalité nous sommes tous impactés, et que la politique globale que nous menons - qui a permis de réduire la place de l'automobile de 30 % dans la capitale depuis 2001 et ce chiffre continue d'augmenter - fait que nous pouvons nous regarder dans la glace et dire que nous prenons cet enjeu à bras-le-corps depuis longtemps et qu'il faut le poursuivre. De ce point de vue, l'un des sujets sera peut-être, à court terme et avant la fermeture de l'avenue de la République, les pistes cyclables de l'avenue de la République, parce qu'il va bien falloir les faire rapidement. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « C'est le moins qu'on puisse dire, M. TIBERTI : vous ne faites pas dans la demi-mesure. On vous propose de fermer quelques rues dans le 11<sup>e</sup> arrondissement devant les écoles, et c'est l'avenue de la République qu'on choisit. On aurait pu choisir la rue Basfroi, l'avenue de Bouvines, des rues soit étroites, soit pas très longues. Mais avec l'avenue de la République, vous allez boucher tout Paris.

Vous disiez, dans un élan de complaisance, que Mme HIDALGO était la maire la plus écologiste qu'on n'ait jamais vu à Paris. Je pense que c'est surtout celle qui a le plus parlé d'écologie. Mais pour moi, elle est la plus polluée de tous les maires qu'on a entendus à Paris. Pourquoi les rues sont si polluées ? Parce qu'il y a tellement de bouchons à Paris que la pollution se répartit. Fermer une rue, pourquoi pas ? C'est un peu aussi voir le problème par le petit bout de la lorgnette, c'est mettre un cautère sur une jambe de bois. On a tellement pollué la ville en provoquant des bouchons le matin, le soir, la journée, voire même la nuit ! La baisse de la pollution qu'on aurait pu enregistrer est surtout due aux progrès qu'ont fait les moteurs des voitures.

Cela étant dit, le vœu tel qu'il a été présenté nous proposait de créer des rues scolaires. C'était un peu entier quand même. Le contre-vœu proposé par l'ensemble de la majorité propose des expérimentations. Cela nous paraît tout à fait envisageable sachant qu'il faut aussi prendre en compte le fait que certains parents ont besoin de leur voiture parce qu'ils vont loin. Et quand une petite rue est bouchée, que font-ils ? Ils sont obligés de s'arrêter au bout de la rue pour aller faire le reste du trajet à pieds. Ils doivent donc trouver une place dans une rue qui elle-même est davantage bouchée parce qu'on a obstrué une partie de ces petites ruelles adjacentes. Finalement, on décale le problème de la pollution sur la rue un peu plus grande qui amène à l'école et que les enfants, qui vont à pieds à l'école, emprunteront aussi. Là aussi, il faut prendre en compte le problème dans sa globalité. Donc oui à une expérimentation. Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre soutiendront le vœu dans cette nouvelle mouture. »

**M. le Maire :** « Formidable. Ce n'est pas un contre-vœu mais un vœu amendé qui propose effectivement d'aller sur une expérimentation. J'ai deux autres demandes de parole, M. Jean-Pierre CORSIA et puis M. Luc LEBON. »

**M. CORSIA :** « Je trouve que ce vœu relève d'une très bonne initiative et on va le soutenir, d'autant plus que, à travers les associations du CICA et le Conseil local du développement durable, on a aussi un temps d'avance car cela fait deux ans qu'il y a un atelier d'expérimentation avec des microcapteurs d'analyse de la pollution de l'air, et une vingtaine d'habitants ont fait une expérimentation à valeur pédagogique pendant un mois. C'est très difficile de parler de science puisque c'est très complexe et ça dépend d'un certain nombre de facteurs.

Je propose qu'on continue cette expérimentation en essayant de trouver des écoles cibles dans le 11<sup>e</sup> arrondissement avec du personnel ou des enseignants volontaires, pour qu'on puisse mesurer cette fois-ci avec des capteurs mobiles, et pas uniquement fixes, qui permettent aussi de mesurer la qualité de l'air intérieur et extérieur. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Luc LEBON. »

**M. LEBON :** « On soutient évidemment ce vœu parce qu'il souligne l'engagement, depuis maintenant longtemps, de la majorité municipale pour mieux respirer en ville.

M. LEFORT, vous avez encore caricaturé, comme vous l'avez déjà fait, les questions de circulation. Il y a une baisse structurelle de la circulation à Paris et une baisse des émissions de polluants qui est clairement due à cette baisse structurelle de la circulation motorisée en ville.

Je voudrais juste faire une remarque sur le dernier alinéa du vœu : on est totalement favorables pour le concerter au maximum, mais il faut faire attention aux réserves préélectorales qui peuvent empêcher de concerter sur des nouveaux projets dans la période qui vient. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. M. Florent HUBERT. »

**M. HUBERT :** « Excusez-moi, je voulais juste apporter quelques éléments de réponse aux collègues. D'abord à Adrien TIBERTI, qui propose de manière extrêmement ambitieuse la piétonisation de l'avenue de la République. C'est juste un élément de méthode. Pour avoir piétonnisé quelques voies de l'arrondissement durant cette mandature – je pense à la rue du Général Renault, la rue du Faubourg du Temple - on a pu se rendre compte avec M. le Maire, M. Pierre JAPHET et parfois aussi avec Mme Joëlle MOREL quand on végétalisait, que ce sont des opérations qui prennent énormément de temps parce qu'elles impliquent une réinvention de la ville et donc un changement d'usage pour les habitants qui doit prendre du temps d'explication et de pédagogie pour permettre aux usages individuels d'accompagner ce changement nécessaire de la ville pour notre santé et pour la planète. On n'y arrivera pas avec des piétonisations menées à la va-vite et de manière autoritaire. Il faudra forcément prendre le temps de la concertation et de l'évolution des usages.

M. LEFORT, vous dites très régulièrement des âneries sur la pollution dans Paris, soit avec mauvaise foi soit parce que vous êtes mal informé. Et honnêtement, j'en ai marre que vous répétiez une *fake news* à chaque conseil d'arrondissement, en expliquant que la pollution augmente à Paris. Non, la pollution diminue à Paris ! Contrairement à ce que vous avez évoqué, ce n'est absolument pas lié à l'évolution des moteurs. Au contraire, les dernières études montrent que les derniers véhicules motorisés polluent davantage parce qu'ils sont plus gros, qu'ils trichent avec les normes de pollution et qu'ils continuent en fait à polluer très fortement. Si la pollution diminue à Paris, ce n'est pas grâce au moteur, c'est grâce à la politique de réaménagement et de rééquilibrage de l'espace public qu'on a menée. Donc arrêtez avec vos *fake news*, arrêtez de dire ça, c'est faux. »

**M. le Maire :** « Merci pour cette mise au point. En tout cas, je me réjouis d'une chose, c'est que le vœu ainsi amendé puisse rassembler l'ensemble des élus. C'est un sujet qui doit être consensuel parce qu'il est question de santé publique et que ce vœu se propose de façon très pragmatique d'avancer à travers des expérimentations.

Il faut aussi souligner que cette mise en ligne de la carte de la pollution, évoquée au cours du débat sur Paris le 17 septembre dernier, résulte d'un travail qui a été fait et qui s'appelle Pollutrack. Avec les capteurs, la Ville de Paris joue un rôle de lanceur d'alerte pour que l'ensemble des parties prenantes puisse prendre toutes ses responsabilités. Nous le faisons à travers ce vœu et nous allons continuer à le faire à travers la politique de baisse de la circulation.

Mais d'autres acteurs doivent également jouer leur rôle : l'Agence Régionale de Santé (ARS) et bien sûr la RATP dont les pollutions sont à un niveau extrêmement préoccupant, en tout cas en certains points. L'air intérieur du métro est pollué, c'est un fait qui est maintenant connu et partagé. Cet air, quand il est exfiltré, pose des problèmes dans l'espace public à l'endroit où il sort.

C'est une montagne qui se dresse devant nous et c'est à chacune et à chacun d'entre nous de nous y attaquer et de nous en saisir pour essayer d'améliorer les conditions de vie sanitaires des Parisiennes et des Parisiens. Nous passons au vote du vœu amendé. »

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant le nombre de plus en plus important de pics de pollution à Paris qui met en danger la santé de chacun(e) d'entre nous ;

Considérant que les enfants sont les plus sensibles et que le nombre d'enfants qui souffrent de bronchiolites et de bronchites asthmatiformes est exponentiel ;

Considérant le besoin d'une meilleure qualité de l'air aux abords et à l'intérieur des écoles ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de développer des modes de circulation douce ;

Considérant l'engagement et l'action de la Maire de Paris au profit de la qualité de l'air, la dernière action en date consistant en la mise en ligne ce 17 septembre, sur le site de la Ville de Paris, d'une cartographie accessibles à toutes et tous les Parisien.n.es leur permettant de prendre connaissance, en temps réel et dans tout Paris, de qualité et de la pollution de l'air ;

Considérant par ailleurs la cartographie élaborée par Air Parif, qui permet de mesurer pour chaque bâtiment scolaire parisien la qualité de l'air aux abords de l'école ;

Considérant les préconisations relatives à la limitation de la circulation aux abords des écoles émises par l'association RESPIRE à l'occasion de son enquête sur la qualité de l'air aux abords des crèches et des écoles parisiennes ;

Considérant les expérimentations en Europe pour créer des rue scolaires qui interdisent l'accès à la rue aux véhicules motorisés aux heures d'entrées et de sorties des écoles ;

Considérant les expériences menées en Belgique (Flandres) qui montrent que ces espaces sécurisés et conviviaux peuvent entraîner des changements d'habitude de déplacement en faveur des modes doux ;

Considérant que suite à ces expériences, Bruxelles se lance à son tour dans le développement de ces rues scolaires ;

Considérant le besoin de sécurisation et de tranquillité des abords des établissements scolaires ;

Considérant la nécessité d'engager la ville vers de nouveaux usages ;

Sur proposition de Monsieur David BELLARD, Madame Joëlle MOREL et des élu.e.s des groupes Europe Ecologie-Les Verts, Socialiste, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

**Emet le vœu :**

- De déterminer, à partir de la carte de la pollution de l'air mise en ligne sur le site de la Ville de Paris et de l'enquête de l'association RESPIRE, les écoles les plus exposées à la pollution de l'air ;
- D'expérimenter, dans le cadre de l'atelier pollution de l'air du Conseil Local de Développement Durable du 11<sup>e</sup> arrondissement, des mesures de la qualité de l'air intérieur et extérieur dans les écoles les plus exposées de notre arrondissement. Ces mesures seront effectuées avec des capteurs individuels de mesure de la qualité de l'air par des enseignants ou des agents volontaires sur une durée d'un mois ;
- D'expérimenter, une fois les résultats de ces mesures connues, le développement de rues scolaires dans 4 de ces écoles, dès lors que la configuration de la voie et les flux de circulation le permettent et en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

**M. le Maire :** « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**V11201948 – Vœu visant à un déploiement des services propres à la mairie pour mettre fin aux nuisances de la boîte de nuit « le Clara » à Bastille****V11201952 – Vœu relatif à l'activité de l'établissement « Le Clara », situé au 8 bis rue Sedaine (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire :** « Le vœu suivant est relatif à la boîte de nuit Le Clara. Je passe la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Ce sujet dont nous allons parler maintenant est un sujet extrêmement grave pour l'arrondissement. Nous l'avons déjà évoqué en conseil d'arrondissement cette année, le 24 janvier. Cette discothèque, située au 8 bis rue Sedaine, a un comportement qui est indigne d'un commerce attendu dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Ses clients sortent à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, d'autant plus que maintenant, ses horaires ont été étendus jusqu'à 10 h du matin. Les clients sortent complètement éméchés, sous l'emprise de drogues très vraisemblablement, et ils terrorisent le quartier.

Nous avons déjà demandé à ce que la Mairie, avec l'appui des pouvoirs publics, se saisissent pleinement du sujet. Vous nous aviez répondu que c'était la Préfecture de police qui devait faire son travail. Il s'avère que la Préfecture de police est très certainement en train d'œuvrer. Mais nous attendons, les riverains également, ses rapports sur la réalité de la mise aux normes et du respect par cet établissement de la législation en matière d'évacuation des fumées, de sorties de secours et de vente d'alcool aux mineurs. Ce sont des points qui n'ont pas forcément été vérifiés avec toute la vigilance qu'il conviendrait d'avoir, ou qui en tout cas dont les conclusions n'ont pas été portées aux associations de riverains.

Puis il y a les exactions à proximité du Clara. Comme on l'a vu il y a quelques jours, les clients sortent et s'en prennent maintenant aux riverains. Des personnes âgées se sont fait malmener, voire molester, par certaines bandes qui sortent de cet établissement. Il y a un an, des commerçants du marché ont été impliqués dans des bagarres parce que les voitures des clients de la discothèque, qui viennent stationner à 6 h du matin le long du marché, ne sont pas enlevées par la fourrière. Quand les clients quittent le Clara à 10h du matin les jeudi et dimanche, ils trouvent leur voiture coincée derrière les véhicules du marché et ne sont pas contents quand les commerçants ne font pas diligence pour leur permettre de repartir. Il y a bien là un certain nombre de dysfonctionnements assez lourds sur lesquels nous pensons que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement n'a pas pris toute la mesure de ses responsabilités.

On va commencer par le sujet des véhicules. Nous pensons que si la fourrière pouvait passer dès 5 h du matin pour retirer les voitures des clients, il n'y aurait plus de problème vis-à-vis des commerçants. Les clients ne trouvant pas leur voiture appelleraient la fourrière et s'en prendraient peut-être aux gens de la fourrière (qui doivent être habitués...), mais en tous cas pas aux commerçants du 11<sup>e</sup> arrondissement. Or, il s'avère qu'il y a des problèmes d'horaires de la fourrière, les équipes de nuit et de jour se remplaçant à 6 h du matin. L'équipe de nuit n'a pas envie de partir en mission à 5 h du matin, ça leur ferait courir le risque de ne pas revenir à l'heure pour la fin du service. Cela est dû en fait à l'éloignement de la nouvelle fourrière de Bagnolet et à la fermeture de la fourrière de Bercy. Je pense que la Mairie pourrait donc de façon plus précise inciter les services des fourrières à revoir leur organisation de façon à être sûr qu'à 6 h du matin, il y ait des camions qui puissent relever toutes les véhicules qui sont encore positionnés sur les places de stationnement du marché.

Puis il y a le sujet des riverains eux-mêmes. Des voyous sortent de cette boîte de nuit et terrorisent les gens du quartier le matin. Nous comprenons qu'il s'agit parfois de faits suffisamment graves pour que la police doive intervenir, mais nous savons aussi que la Mairie a ses propres équipes. Nous en avons évoqué le contour lors d'un précédent conseil d'arrondissement.

Il y a les fameuses équipes de la Direction de la Protection, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) qui ont été affectées en partie aux 12<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements. 150 agents, ça devrait vous donner la possibilité, M. le Maire, de demander à ce qu'il y ait des agents qui stationnent entre 9 h et 11 h du matin devant le Clara, jusqu'à ce que le gérant et ses équipes comprennent qu'ils doivent eux-mêmes agir de façon à éviter que leurs clients se fassent verbaliser et que leur image en pâtisse.

Nous pouvons aussi parler de la Brigade d'intervention de Paris (BIP) qui sont des gens qui normalement faits pour être réactifs, pour venir sur les lieux où des nuisances sont constatées et qui sont aussi à la main du Maire.

Nous pensons qu'il y a un réel champ d'action qui reste à mettre en œuvre du côté de la Mairie qui est complémentaire de ce que propose la Préfecture de police et qui permettrait à cet établissement de bien comprendre qu'ils ne sont pas en terrain conquis, qu'ils doivent respecter les lois de la République, qu'ils ne doivent plus molester les passants et qu'il y a une autorité dans cet arrondissement.

Le dernier point, c'était votre relation vis-à-vis de la Préfecture de police. Il nous paraît aussi tout à fait essentiel que vous mainteniez la pression pour que la Préfecture continue à faire des fermetures administratives, des contrôles extrêmement précis et surtout, qu'il y ait un retour sur ces contrôles auprès des associations de riverains qui n'en peuvent plus d'être menacés au quotidien par cette boîte de nuit, et qui ont parfois le sentiment de ne pas être entendus par les pouvoirs publics vis-à-vis de leurs doléances, notamment la première d'entre elles qui est celle d'être en sécurité dans son quartier, de pouvoir dormir le jour quand on a envie de faire la sieste ou de pouvoir vivre un après-midi en famille quand on a eu le plaisir de la recevoir chez soi, et tout simplement aussi de pouvoir dormir la nuit, chose qui parfois est impossible.

Voilà l'ensemble de nos doléances, M. le Maire, et nous aurions souhaité que vous les preniez en compte de façon rapide et opérationnelle. »

**M. le Maire :** « Merci pour ce vœu et pour le constat dont je partage tous les termes que vous avez posés. Ce dossier constitue la situation la plus compliquée de l'arrondissement en termes de maintien de l'ordre public, puisque cela fait plus d'un an maintenant que le Clara fait l'objet de plaintes récurrentes, et évidemment fondées, des riverains en raison des nuisances et des troubles à l'ordre public récurrents qu'il génère. Avant que le Clara ne s'installe, j'avais attiré l'attention de la Préfecture de police sur le Beverly qui posait déjà un certain nombre de problèmes, mais là, les limites ont été dépassées. Le Clara est un établissement qui ne respecte aucune règle. Nous sommes pourtant un arrondissement qu'on qualifie de festif, avec deux quartiers particulièrement bien pourvus en établissements festifs. Nous avons donc l'habitude de gérer les problèmes des sorties de bars et de boîtes. Mais avec le Clara, on a franchi toutes les bornes. C'est vraiment une situation unique. Je suis directement intervenu à de très nombreuses reprises auprès des différents Préfets de police (4 préfets depuis le début de ce mandat). J'ai adressé un certain nombre de courriers, à peu près tous les deux mois, au Préfet de police sur le Clara. Je pourrais vous en faire des copies.

Après la première de ces saisines, suite à la rixe avec les commerçants, le préfet de l'époque, Michel Delpuech, avait prononcé le 4 octobre 2018 une fermeture administrative en urgence

d'une durée d'un mois, ce qui est particulièrement conséquent pour une première fermeture. Malheureusement, nous n'avons pas été surpris par le fait que, dès le weekend de réouverture consécutive à cette fermeture, de graves problèmes de troubles à l'ordre public ont été constatés. J'ai donc à nouveau saisi le préfet courant novembre et je lui ai écrit le 19 décembre. En marge des commémorations des attentats du 7 janvier, le préfet Delpuech m'a pris à part en me disant : « M. le Maire, je sais que vous êtes mobilisé sur le Clara. Nous travaillons à la fermeture de cet établissement. J'espère pouvoir vous adresser une bonne nouvelle prochainement ». Il m'a même écrit ce qu'il m'avait dit informellement, le 23 janvier de mémoire. C'est dire si les choses me semblaient prendre une bonne forme. Puis le préfet et les équipes ont été changées, et il a fallu reprendre notre bâton de pèlerin pour convaincre le nouveau préfet que nous avons un sujet majeur.

Je regrette très franchement de ne pas avoir été reçu à ce jour par le nouveau préfet, tout comme de nombreux autres collègues d'arrondissement. C'est unique. Je vous disais qu'il s'agissait du quatrième préfet nommé depuis le début de la mandature. J'ai vu tous ses prédécesseurs pour faire un tour d'horizon sur l'arrondissement, et c'est la première fois que je ne rencontre pas un nouveau préfet alors que je lui ai demandé des rendez-vous. Même chose pour mes collègues : le Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement a également des sujets assez lourds dans son arrondissement, et il a fallu un incident de séance au Conseil de Paris, en présence même du Préfet, pour qu'il daigne recevoir notre collègue du 18<sup>e</sup> arrondissement, et ce dans des conditions quand même particulières. Le préfet l'a reçu en tête à tête, sans les services, sans personne pour prendre des notes et donner suite à cette réunion sur des sujets aussi graves tels que la « colline du crack ». Je regrette vraiment ce manque de dialogue.

Une fermeture est finalement tombée courant mars. Neuf jours. Je n'en comprends pas la logique. Habituellement, la Préfecture applique un système de cliquets, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'il y a une fermeture d'établissement, la fermeture suivante est plus longue s'il y a récurrence, pour que les sanctions soient progressives. Si les commerces ne changent pas de comportement avec un tel impact sur l'activité économique, l'affaire doit cesser. Je ne comprends pas que la Préfecture soit revenue en arrière en faisant une fermeture de seulement neuf jours courant mars. Donc je suis à nouveau monté au créneau.

Les riverains souhaitaient me voir, je les ai rencontrés à plusieurs reprises. Lorsqu'ils ont souhaité me voir à nouveau, je leur ai dit : « Je veux bien vous recevoir autant que vous voulez, mais pour que ce soit utile, il faut que le préfet ou son représentant soit là ». Après des mois de siège auprès du Préfet et de son cabinet, nous avons enfin pu monter une réunion le 16 juillet dernier avec la directrice adjointe du cabinet. Lors de cette réunion, elle s'est engagée devant les riverains à mobiliser l'ensemble des services de la Préfecture.

Vous avez évoqué les compétences de la Ville. Des contrôles ont été faits par les services de la Ville, donnant lieu à des verbalisations au titre des nuisances olfactives et au titre du non-respect de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Ces contrôles sont bien évidemment disproportionnés par rapport au problème que nous avons. Le fait d'avoir un PV de quelques dizaines ou centaines d'euros pour ces infractions ne dissuade en rien l'activité de cet établissement. Je l'ai dit aux riverains, je l'ai dit publiquement, je le répète ce soir à travers ce vœu : notre seule demande est que le préfet de police mobilise tous les moyens dont il dispose pour pouvoir prononcer dans les plus brefs délais une fermeture définitive du Clara. C'est la seule solution aux problèmes très justes que vous posez.

Les contrôles de la Ville ont été fait. La DPSP dispose d'agents qui font les contrôles que j'ai évoqués. En revanche, ils ne sont pas compétents et « outillés » pour les opérations de maintien



de l'ordre. Depuis que le problème existe, je pense que ce sont des litres de sang qui ont coulé sur les trottoirs du Clara. Les agents de la DPSP, qui sont ceux que vous voyez à l'entrée de la Mairie, ne sont pas des policiers. Ce ne sont pas eux qui peuvent répondre à ce problème de troubles à l'ordre public lorsque vous avez 200 ou 300 personnes sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue.

La mise à la fourrière a été faite et nous la referons à chaque fois que les commerçants nous la demanderont. Il y a eu par le passé des conflits entre les commerçants et les usagers de cette boîte qui prenaient la place des commerçants. Nous envoyons donc la fourrière, non pas à 6 h du matin mais à minuit, puisque l'arrêté municipal prévoit que l'espace public doit être libéré à minuit. Donc nous l'envoyons au cours de la nuit, toutes les voitures sont emmenées et les commerçants peuvent ainsi s'installer. À chaque fois que les commerçants me solliciteront sur ce point précis, mais qui est collatéral, nous enverrons la fourrière.

Pour moi, le problème est central. Cet établissement doit cesser de fonctionner. C'est la seule solution qui peut conduire à la fin des troubles constatés. Je vous propose donc que nous nous rassemblions sur ce vœu simple et clair - je trouve que cela aurait un sens particulier que l'ensemble des élus du 11<sup>e</sup> arrondissement s'y associent - qui demande clairement au Préfet la fermeture de cet établissement.

J'ajoute que je suis à la disposition de toutes les personnes de bonne volonté, en particulier des riverains évidemment, mais aussi de tous les élus ici présents pour que nous puissions ensemble organiser des actions collectives, si ce vœu n'était pas rapidement suivi des faits.

*(Intervention dans l'assistance)*

Madame, la loi nous empêche d'engager un dialogue avec le public lors d'un Conseil d'arrondissement, même quand on le voudrait. Mais j'ai entendu ce que vous disiez, permettez-moi de vous répondre.

Nous allons évidemment défendre ce vœu au Conseil de Paris, en présence du Préfet. Nous verrons quelle sera sa réponse puisque je n'ai pas eu le loisir de lui en parler lors d'un rendez-vous en tête-à-tête. À chaque fois que je le vois, je lui en parle mais rapidement. Donc je vais présenter ce vœu au prochain Conseil de Paris. Si lors des deux dimanches qui suivent, l'établissement continue à fonctionner de la même façon, je souhaite que nous nous retrouvions tous un dimanche matin devant le Clara. On convoquera le ban, l'arrière-ban et la presse pour mettre la pression sur le préfet qui ne prend pas ses responsabilités sur cet établissement. Que les choses soient parfaitement claires.

Je vous propose, M. LEFORT, de ne pas forcément engager un débat très long, si on se rassemble sur ces propositions qui ont vocation à être consensuelles, pour que chacun comprenne qu'on n'est pas dans des jeux de couleur politique. Nous sommes tous élus de cet arrondissement, incarnant la République, pour porter l'intérêt général, en particulier la défense des riverains sur cette affaire particulièrement compliquée. Vous souhaitez reprendre la parole, allez-y ! »

**M. LEFORT :** « M. le Maire, votre vœu explique que vous souhaitez que le préfet ferme le Clara. Nous vous rejoignons. Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre vont voter votre vœu, sachant qu'il y a trois considérants qui ont tendance à exonérer la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement d'un certain nombre de ses responsabilités.

Vous avez évoqué le fait que les agents de la DPSP mis à disposition de la Mairie ne sont pas adaptés à ce type de maintien de l'ordre. Je crois qu'il y a des agents qui le sont quand même, la fameuse Brigade d'Intervention de Paris, la BIP : ce sont des agents qui sont un peu plus costauds que ceux qu'on peut voir dans les parcs et jardins, qui sont bien davantage outillés, et qui peuvent être mobilisés.

La proposition que vous nous faites de mobiliser, de mettre la pression sur le préfet est une proposition dont les effets auront lieu dans un moyen terme même si on la met en œuvre dès dimanche matin. Si jamais on fait une réunion avec tous les élus dimanche matin devant le Clara, nous y serons. Mais à court terme, il faut régler un problème de présence policière ou de présence d'une autorité sur le terrain de façon à dissuader un certain nombre de comportements. Bien entendu, il ne s'agit pas de faire prendre des risques à des agents qui ne seraient pas outillés pour cela. Mais la police, quand on l'appelle, ne vient pas avec la réactivité nécessaire. Et les clients de Clara ne sont pas toujours en bande. Donc le fait d'avoir une présence au moment clé d'une équipe d'agents dépendant de la Mairie peut dissuader un grand nombre d'occurrences de nuisances. C'est cela que nous essayons de pousser dans notre vœu : que la Mairie agisse dans une attitude préventive pour le « bruit de fond », c'est-à-dire toutes ces nuisances faites par quelques personnes qui sauraient raisonner si jamais il y avait une équipe en uniforme sur place, et si jamais les choses s'enveniment à ce moment-là, que ce soit la police qui intervienne. Ce sont des propositions de court terme. C'est pour ça que nous allons maintenir notre vœu de façon à ce que vous puissiez aussi garder en tête que nous souhaitons qu'il y ait une mobilisation des services de la Mairie sur ce dossier.

Concernant la fourrière, le fait est que le Clara ouvre actuellement entre 5 h et 10 h du matin. Donc si vous enlevez les voitures à minuit, vous n'enlèverez pas celles des clients du Clara. C'est pourquoi qu'il est important que vous alliez voir la fourrière pour leur demander de venir entre 5 h et 6 h pour retirer les voitures qui se sont garées à ce moment-là.

**M. le Maire :** « Bien. On peut épiloguer sur les agents de la Ville et dire qu'il y en a qui sont plus musclés que d'autres, mais ce n'est pas le sujet ici. Le sujet, ce sont les litres de sang de versés sur ces trottoirs, les armes trouvées, des gens sous l'emprise de drogues dures qui font n'importe quoi. Les agents de la Ville dont vous parlez, ce sont les agents qui vous accueillent ici quand vous rentrez dans la mairie ou qui gardent les espaces verts, ce ne sont pas des agents outillés pour faire du maintien de l'ordre. Les agents de la Ville ont compétence sur les équipements municipaux. Ils n'ont pas compétence sur l'espace public. Permettez-moi d'apporter dans le calme des éléments qui sont factuels.

Il n'y a pas de police municipale aujourd'hui à Paris. Et au-delà même de la question de savoir si elle doit être armée ou pas, tout simplement parce que la Maire de Paris a posé son souhait qu'elle soit créée, il manque un article législatif à la main du gouvernement pour qu'elle soit créée dans les faits. C'est donc un élément qui est à la main du gouvernement et sur lequel nous sommes empêchés d'avancer pour pouvoir aller plus loin. Je le répète, la DPSP telle qu'elle existe aujourd'hui n'est pas formée ni outillée pour intervenir devant un établissement tel que le Clara et nous ne mettrons pas en danger ses agents.

J'ajouterais en disant que même la Police nationale doit parfois s'y prendre avec une organisation spéciale. Pour que chacun ait bien en tête cet élément, c'est un établissement qui n'était pas géré par le commissariat, il était géré par la BRP qui dépend directement du Préfet de police. C'est aussi pourquoi j'ai décidé dès le début de mettre pleinement la pression sur le Préfet parce qu'il avait toutes les manettes sur cet établissement. La BRP s'est dessaisie de cet établissement pour en confier le suivi au commissaire, en septembre. J'ai eu un échange avec le Commissaire central

du 11<sup>e</sup> arrondissement à la rentrée, et ma première question a été : « Comment allez-vous gérer le Clara ? ». Sa réponse : « Mais il va me falloir des effectifs extrêmement conséquents parce que je ne vais pas mettre en danger mes hommes quand vous avez 300 personnes qui sont avinées ou sous emprise des drogues et que vous débarquez même avec plusieurs voitures de police ». C'est pourquoi je considère qu'on est plus dans une réponse qui est de dire on doit mettre des hommes en bleu devant cet établissement. La seule réponse qui vaille, c'est que le Préfet décide sa fermeture. Point barre. On a dépassé tous les autres débats. J'ai entendu que vous maintenez votre vœu. On va donc se prononcer par un vote sur les deux vœux. »

**M. LEFORT** : « Si je puis me permettre M. le Maire, je voudrais juste conclure. »

**M. le Maire** : « Non, je conclurai si vous permettez. »

**M. LEFORT** : « Le risque que vous identifiez c'est que les clients sortent du Clara en masse. Mais il y a un point essentiel : sur les vidéos et les photos qu'on nous transmet, ce ne sont pas 300 personnes mais 3, 4, 5 personnes qui passent. Et parce qu'on les laisse faire et parce qu'il n'y a pas de présence d'uniformes, elles se mettent à avoir des comportements délictuels. Donc le fait d'avoir une présence sur le terrain, même si ce sont des personnes qui ne sont pas outillées de pistolet de service, est à même de décourager les trois-quatre premières, qui repartiront rapidement. Et derrière, quand d'autres clients sortiront, ils verront que la rue est vide, qu'il y a des personnes en uniforme, et ne resteront pas. Cela permettra de créer ce sentiment de sécurité nécessaire pour les personnes âgées et les riverains qui passent.

Je fais aussi une parenthèse sur la police municipale. Quand on voit les problèmes qui sont en train de se créer à Paris actuellement, je vous incite M. le Maire à influencer sur Mme HIDALGO pour qu'elle prévoie l'armement des futurs policiers municipaux. Sinon vous aurez une DPSP bis, vous n'aurez pas une police municipale et vous ne serez toujours pas capable d'intervenir sur le Clara ».

**M. le Maire** : « C'est un sujet pour le prochain mandat. J'imagine que le gouvernement ne donnera pas suite aux demandes de la Maire de permettre la création de cette police municipale dans l'actuel débat. Gardons cela en tête pour la suite.

Vous plaisantez quand vous dites qu'il s'agit juste de deux ou trois personnes qui sortent. Certes, sur les vidéos, on peut voir deux-trois personnes à un instant donné. Mais enfin, cette rixe a rassemblé 70 personnes, entre les commerçants et les usagers de cette boîte. Au début, c'étaient quelques personnes. Comment elle s'est agglomérée ? Ce sont les vigiles de la boîte qui sont sortis avec des grandes bombes lacrymogène pour taper sur les commerçants. Donc non, il faut être responsable et on ne peut pas dire que la solution serait de prendre les agents de la DPSP pour régler cette question. C'est une question qui est beaucoup plus grave que ça. »

*[Intervention hors micro]*

On ne va pas refaire tout le débat. Je considère que l'assemblée étant pleinement informée, nous allons passer au vote du vœu du groupe Union de la Droite et du Centre. M. LEFORT maintient son vœu, avec un avis défavorable de l'exécutif. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant les nuisances graves et répétées subies par les habitants et commerçants du quartier Bastille causées par l'établissement le Clara situé au 8 bis de la petite rue Sedaine, griefs rappelés dans le vœu déposé par les élus Les Républicains au conseil du 24 janvier 2019 : éclats de voix, vandalisme, bagarres jour et nuit, circulation entravée sur chaussée et sur trottoirs ;

Considérant que malgré quelques fermetures administratives, le problème reste entier ;

Considérant que la Mairie continue à se cacher derrière la préfecture de police pour régler ce problème, alors qu'elle a elle-même la capacité de mobiliser 150 agents de la DPSP (Direction de la Prévention, Sécurité et Protection de la Mairie de Paris) spécialement affectés aux nuisances dans les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements, ainsi que les 300 inspecteurs de la Brigade d'intervention de Paris, spécialement dédiés aux interventions de nuit urgentes ;

Considérant qu'il existe de nombreux autres moyens non mobilisés, par exemple les interdictions de paraître sur les lieux, ou encore les partenariats mairie/police/justice, outils qui avaient été mis en place autour du square de la Roquette après cinq ans de pétitions de riverains ;

Considérant que la police n'ayant pas toujours la réactivité nécessaire, il convient à la Mairie de prendre enfin ses responsabilités en mobilisant ses propres moyens sur l'un des principaux lieux de violences de l'arrondissement ;

Considérant qu'une bagarre avait même éclaté il y a un an entre les commerçants du marché Bastille et le gérant de la discothèque et ses videurs, au cours de laquelle le président de l'association des commerçants avait été blessé par ces voyous ;

Considérant que les commerçants du marché continuent à être gênés, notamment du fait du stationnement des clients du Clara le long du boulevard Richard Lenoir les matins d'installation du marché : leurs voitures n'étant pas enlevées par la fourrière, celles-ci se retrouvent coincées derrière les camions des commerçants, provoquant des altercations violentes lorsque les clients quittent la discothèque alors que le marché a bien commencé, leur patience étant inversement proportionnelle à leur degré d'alcoolémie ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élu-e-s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

**Émet le vœu :**

- que la Mairie déploie enfin ses propres moyens pour faire cesser de façon définitive toute nuisance aux abords du Clara ;
- que la pression soit maintenue sur le Clara, notamment en faisant sanctionner par la Préfecture toutes nuisances à ses abords et autres infractions en son sein (sécurité, propagation du bruit et des fumées, horaires, vente d'alcool aux mineurs...) par de nouvelles fermetures administratives ;
- que la Mairie sollicite de façon très ferme les services de fourrière pour que les véhicules stationnés le long du boulevard Richard Lenoir soient systématiquement enlevés avant 6h du matin les jours de marché.

**M. le Maire :** « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu n'est pas adopté ».

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**M. le Maire :** « Nous passons au vote du vœu alternatif que nous avons déposé et qui demande la fermeture définitive du Clara. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant que l'établissement « Le Clara », situé au 8 bis rue Sedaine fait l'objet depuis l'été 2018 d'une attention toute particulière de la part de la Municipalité en raison des nuisances qu'il génère et des graves troubles à l'ordre public qui sont liés à son activité ;

Considérant que ce cet établissement, qui ouvre tôt le matin, accueille une clientèle nombreuse, bruyante, souvent en état d'ébriété et présentant régulièrement un comportement très agressif qui conduit à de violentes rixes ;

Considérant que les habitants et les commerçants du quartier sont également victimes d'actes de violence verbale et physique de la part de la clientèle ;

Considérant les graves incidents qui se sont déroulés cette dernière année aux abords de l'établissement (rixes, découverte d'arme à feu au droit de l'établissement, etc.) ;

Considérant que les riverains interpellent légitimement les élus du 11<sup>e</sup> arrondissement afin qu'un terme soit mis à cette situation préoccupante ;

Considérant que la Ville de Paris a mobilisé ses services dans le cadre des compétences qui sont les siennes ce qui a conduit à verbaliser à plusieurs reprises cet établissement au regard du non-respect du règlement sanitaire du département de Paris ou encore du code de la santé publique fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les locaux affectés à un usage collectif ;

Considérant que la nature des faits se déroulant dans et aux abords de l'établissement ne relève légalement pas du champ de compétence de la Ville de Paris ;

Considérant en effet que seule la Préfecture de Police est fondée à mobiliser des moyens pour lutter contre les troubles à l'ordre public et les infractions présumées pour lesquelles l'établissement est mis en cause ;

Considérant que les sanctions prononcées et les actions engagées par la Préfecture de Police jusqu'à présent n'ont pas permis de mettre un terme à cette situation ;

Considérant l'urgence à ce que des sanctions des plus fermes soient prononcées ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, des élus des groupes Socialiste, Communiste-Front de Gauche, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

**Emet le vœu :**

Que le Préfet de Police mobilise tous les moyens dont il dispose pour pouvoir prononcer dans les plus brefs une fermeture définitive de l'établissement « Le Clara ».

**M. le Maire :** « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie pour cette unanimité parce qu'elle est nécessaire pour porter ce combat avec le préfet qui, franchement, ne nous facilite pas la vie sur cette affaire. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**V11201949 – Vœu visant à un rétablissement de la quiétude aux abords du passage Bullourde**

**M. le Maire :** « Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND a donné procuration à M. Jacques LEFORT. M. Pierre JAPHET a donné son pouvoir à Mme Joëlle MOREL.

Merci aux valeureux habitants qui restent. Il reste trois vœux et une question orale à l'ordre du jour. M. LEFORT a la parole. »

**M. LEFORT :** « Le passage Bullourde est un autre sujet épineux en termes de nuisances et aussi de sécurité dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Il s'avère que ce petit passage, qui devrait être plein de charme, est surtout plein de bruits, parce que de jeunes enfants viennent jouer au foot le soir, et la balle rebondit sur le portail métallique de la maternelle. Parfois la balle rebondit sur les arbres

des jardins des riverains et les cassent. Parfois aussi, les pots de fleurs qui sont posés sur le passage servent de cage de but. Donc il ne reste plus beaucoup de fleurs dans les bacs. Il en résulte un usage extrêmement désagréable pour les riverains du fait de ces jeux bruyants le soir.

Il y a un autre problème : ce sont des bandes, on va dire moins inoffensives, un peu plus âgées, qui squattent l'entrée du passage Bullourde, là où la rampe du parking qui se trouve sous la maternelle débouche sur le passage. Il se pourrait qu'il y ait quelques trafics de drogue, vu certains témoignages. Et surtout, ces bandes laissent le passage dans un état déplorable au petit matin après avoir mis, elles aussi, beaucoup d'animations dans le quartier durant la nuit. Ce qui est extrêmement désagréable parce que, autant les jeunes enfants sont polis et comprennent parfois qu'il faudrait qu'ils fassent un peu moins de bruit, autant ces quasi adultes qui traînent à la sortie du parking, sont d'un accès un petit peu plus « compliqué », pour le dire pudiquement. Il en résulte des situations très tendues.

Par conséquent, saisis par les riverains, nous aimerions vous suggérer quelques idées. La première est toute simple : mettre un panneau indiquant qu'il est interdit de jouer au foot dans le passage. En effet, certaines mères de famille indiquent qu'elles ne voient pas pourquoi il y a une interdiction de jouer pour leurs enfants, étant donné qu'il n'y a pas de panneau qui le stipule. S'il y avait un panneau - ça ne coûte pas cher - on pourrait rapidement pouvoir indiquer à ces mères que leurs enfants ne doivent pas être en train de jouer dans ce passage parce que c'est tout simplement interdit.

La deuxième idée, c'est qu'il y ait des passages réguliers des fameux agents de la DPSP de la Mairie, en complément de ceux du commissariat, qui ont visiblement arrêté de passer ou de répondre aux appels des riverains, considérant que c'est une zone qui est abandonnée de leur propre service de sécurité visiblement. En tout cas, si jamais la DPSP, qui sont des agents à la main de la Mairie, pouvaient passer plus régulièrement, cela inciterait les bandes un peu plus âgées à se comporter différemment.

Il s'avère aussi qu'il y a le stade Bullourde, situé à 100 mètres, qui est un stade totalement fermé le soir alors qu'il est très engoncé dans des immeubles, ce qui fait caisse de résonance. Si jamais on voulait imaginer ouvrir ce stade après les cours de 18 h à 20 h, il faudrait que ce soit accompagné par un agent pour inciter d'une part à ce que les enfants ne fassent pas trop de bruits, et d'autre part, qu'il n'y ait pas trop de personnes dans ce stade. Surtout, il faudrait que ce soit une expérimentation, parce que si vraiment ça fait vraiment beaucoup trop de bruits pour les riverains, alors il faudrait cesser l'ouverture de ce stade. Pour les bandes plus âgées, une caméra de vidéosurveillance pourrait les inciter à arrêter à s'adonner à des trafics illicites.

Enfin, de façon de plus long terme, nous pourrions imaginer une association comme celle qu'il y a autour du square dans le quartier Saint Bernard pour accompagner les jeunes, en leur donnant des activités dans un local adjacent. Un magasin qui vendait des produits de santé a fermé, à l'entrée du passage Bullourde. Cela pourrait être des lieux où l'on peut installer provisoirement une association, ou de façon plus durable, une association qui occupe ces jeunes.

Voilà les propositions que les élus Les Républicains voulaient faire ce soir au Conseil d'arrondissement.

**M. le Maire :** « Merci. M. MARTINET pour vous répondre ».

**M. MARTINET :** « Je ne suis pas étonné que M. LEFORT évoque ce sujet parce que c'est un sujet qui effectivement pose problème. Nous avons depuis longtemps des relations avec les

riverains et donc nous ne découvrons pas le sujet, comme pour la plupart des problèmes de cette nature. En effet, nous avons reçu les riverains en mairie le 14 mars dernier, en présence du représentant du commissariat et de la cheffe de la circonscription de la DPSP. Depuis, ce sujet est à l'ordre du jour des échanges entre le commissariat, la DPSP et la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre d'une cellule qui s'appelle « cellule d'échanges et de traitement des doléances », présidée par le commissaire.

Pour ce qui concerne les regroupements, il y a deux catégories. Vous les avez distinguées vous-même. Je pense qu'on n'est pas exactement d'accord sur les horaires. Les petits sont plutôt en poste court jusque vers 20 h. Ensuite ça change progressivement et on a les adolescents, post-adolescents qui viennent se regrouper. On voit bien ce que cela donne. Dans la journée, il y a des jeux de ballon souvent plutôt footballistiques qui amènent en effet à pas mal de bruits : ça crie, ça tape, etc.

Votre solution d'ouvrir le TEP, nous y avons nous-mêmes pensé. Le seul problème, c'est qu'en période scolaire, il y a des activités entre 18 h et 20 h. Et au-delà de 20 h pour les petits, ça devient plutôt obsolète. Par contre, nous sommes en train d'étudier l'ouverture de ce TEP pendant les périodes de vacances scolaires, petites et grandes vacances, ce qui permettrait de soulager.

J'attire juste votre attention sur le fait que d'une certaine façon, on déplacerait un peu le problème. Je n'ai rien contre le fait de soulager pendant certaines périodes des personnes qui vivent ça en permanence actuellement, et de faire partager le fardeau, mais à côté du fameux TEP, se trouve un immeuble où il y a un bon nombre de retraités et donc des personnes qui sont en permanence chez elles. Tout comme dans l'autre immeuble, il y a un certain nombre de personnes qui sont retraitées ou qui travaillent chez elles et qui sont gênées. Donc l'idée est un peu une sorte de répartition du fardeau, sachant qu'interdire la présence de gamins dans l'espace public est tout simplement un rêve.

C'est un peu une sorte de rêve parce que, même s'ils tapent dans le ballon, ce sont des mineurs. Ce sont des mineurs qui ne font pas des choses bien méchantes et il n'y a pas beaucoup de leviers pour intervenir. Alors nous avons demandé à la DPSP de passer sur ce créneau horaire pour faire de la pédagogie. Nous avons aussi demandé au club de prévention Olga Spitzer de passer parce que c'est dans leur nature de faire ce genre de chose. Ils sont venus et ils ont fait la pédagogie. Ça a eu un effet pendant un certain temps, mais bien entendu, on oublie assez vite qu'on nous a prodigué des conseils de bonne conduite et donc on oublie. Donc le passage régulier de la DPSP est une chose que l'on peut faire et que l'on fait. Ils viennent assez régulièrement. Mais l'effet est temporaire. Le commissaire lui-même me dit : « Concernant les mineurs, je ne sais pas comment je peux faire. Je ne vais pas les mettre en cabane ». Ce sont ses termes exacts.

Plus tard dans la soirée, ce sont des rassemblements de jeunes. Vous avez été prudent, et vous avez bien raison, par rapport aux trafics supposés. Parce qu'en fait, le commissaire nous fait valoir qu'il ne trouve pas grand-chose. Ils font des vérifications et des passages, et demandent aux jeunes de bien vouloir circuler pour éviter le tapage nocturne. On n'y met pas une équipe puisqu'il n'y a qu'une seule voiture pour faire la police dans l'ensemble de l'arrondissement. Ensuite, on en a un certain nombre d'équipes à pied, mais elles ne vont pas rester de façon statique à un endroit, et donc du coup, on a des passages. Ces passages font que les jeunes gens décident d'eux-mêmes de partir. Mais si on n'a rien à leur reprocher, les policiers font un travail pédagogique. L'intensité sonore baisse et puis malheureusement, très probablement une fois que la police est passée, ça remonte une heure après. Il y a alors une certaine constance. La pédagogie repose sur la répétition donc entre la DPSP et la police, il y a une certaine œuvre qui se fait.

Les bacs vont être en fait enlevés à la fin du mois de septembre parce qu'on s'est aperçu qu'ils ne servaient pas à grand-chose. Les plantes qui étaient dedans ne vivaient pas bien. Et on pouvait éventuellement soupçonner que les bacs servent de cache. Tout ça n'était pas vraiment prévu à l'origine dans cette rue. Donc ils vont être enlevés.

Donc ce que je peux vous dire c'est que, c'est évidemment un endroit qui est sous notre attention. On va essayer de soulager pendant les périodes de vacances scolaires la tension de tous les organismes qui ont une responsabilité peu ou prou sur la tranquillité dans l'espace public. C'est la réponse que je peux vous faire aujourd'hui ».

**M. le Maire :** « Et sur le vœu ? »

**M. MARTINET :** « Sur le vœu, au vu de ce que nous vous apportons comme informations, on vous demande de le retirer. Si vous le maintenez, nous voterons contre ».

**M. le Maire :** « M. LEFORT »

**M. LEFORT :** « Au vu de ce que vous nous avez expliqué, M. MARTINET, j'avais plutôt tendance à croire que vous alliez voter ce vœu puisque vous êtes en train d'expliquer que vous êtes en train de mettre en place toutes les préconisations que nous détaillons.

Je pense que ce qui est effectivement essentiel, c'est que le sujet soit réglé. Je pense que vous démontrez que vous avez mesuré la dimension du problème, qui ne doit pas être un problème facile effectivement, mais il nous paraît tout à fait important que les solutions que vous préconisez soient suivies d'effets. Nous maintenons notre vœu ».

### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant les nuisances récurrentes dont les riverains du passage Bullourde ont alerté les élus les Républicains du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant qu'il s'agit d'une part de jeunes mineurs jouant au football de façon bruyante dans le passage en fin d'après-midi, alors qu'à quelques dizaines de mètres se trouve un stade fermé ;

Considérant qu'il s'agit d'autre part, de façon moins inoffensive, de bandes plus âgées qui squattent le passage au niveau de la sortie du garage situé sous la maternelle, faisant d'une part craindre des trafics de stupéfiants, et d'autre part laissant très régulièrement le lieu dans un état déplorable de saleté ;

Considérant enfin que les jardinières du passage ne semblent pas entretenues malgré leur taille et leur nombre, à moins qu'elles ne puissent l'être du fait des deux mauvais usages précédemment décrits ;

Considérant qu'il est important que la mairie fasse ses meilleurs efforts pour mettre fin à ces nuisances, afin que les riverains du passage puissent retrouver leur quiétude durant les soirées d'automne à venir, après un été très agité pour ceux qui n'ont pu partir ;

Considérant que le passage régulier d'agents publics, notamment les agents de la DPSP qui dépendent de la mairie, est un préalable nécessaire mais non suffisant, ces bandes revenant sur place à peine les agents partis. D'ailleurs le commissariat de police du 11<sup>e</sup> arrondissement, situé à quelques mètres, ne s'y déplace même plus malgré le numéro de téléphone spécifique donné aux riverains ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,



**Émet le vœu :**

- qu'un panneau signifiant clairement l'interdiction de jouer au ballon soit installé, de façon à ce que les familles n'y laissent plus leur enfant de bonne foi,
- que la mairie déploie de façon régulière ses propres services de la DPSP sur place sur appel des riverains, en complément de ceux du commissariat,
- qu'une ouverture du stade Bullourde soit expérimentée jusqu'à 20h en semaine, de façon à offrir un lieu plus adapté à ces jeunes qui souhaitent se dépenser. Cette ouverture doit impérativement être accompagnée par un éducateur, afin de limiter les éclats de voix des joueurs et leur nombre, et être arrêtée dès lors que des riverains signifieraient leur souhait en ce sens,
- qu'une caméra de vidéosurveillance soit implantée afin de décourager les bandes plus âgées à s'adonner à des trafics illicites,
- enfin, qu'une association spécialisée dans l'accompagnement de ces jeunes soit missionnée pour les conduire à avoir une attitude plus responsable en termes de bruit et de propreté. A plus long terme, il est souhaitable d'encourager une structure associative pérenne du type de l'Association du Quartier Saint Bernard, qui puisse structurer à partir d'un local proche une offre d'activités de qualité à ces jeunes.

**M. le Maire :** « Merci. Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. Je vous remercie. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**V11201950 – Vœu visant à évaluer et améliorer la qualité écologique et la satisfaction des usagers et riverains du jardin Truillot après une année d'ouverture**

**M. le Maire :** « Mme Rosalie LAMIN a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CORSIA.

Mme Nicole SPINNEWEBER a la parole pour le vœu suivant. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Merci M. le Maire. Ce jardin Truillot a été ouvert il y a une année. C'est un endroit qui était attendu et qui était nécessaire puisqu'on vit dans un arrondissement qui est le plus dense de Paris d'une part et qui a le moins d'espaces verts puisqu'on a moins de 0,6 m<sup>2</sup> par personne d'espaces verts, ce qui est très inconfortable pour les habitants.

L'ouverture de ce jardin, qui a eu un coût très important, qui a duré très longtemps, qui est attendu depuis très longtemps, est un véritable succès et de nombreuses personnes se félicitent de pouvoir passer et vivre dans ce jardin. Malgré ce côté positif, on ne peut pas dire par contre que tout soit rose.

D'abord, ce jardin est surtout devenu malheureusement un passage entre le boulevard Voltaire et le boulevard Richard Lenoir. Comme nous sommes tous des gens très, très pressés, on est très contents de passer directement à l'intérieur du jardin. Si on prend le temps de vérifier, suivant qu'on passe par le boulevard ou par la petite rue de l'autre côté, on gagne entre une minute trente et deux minutes. Mais je reconnais que dans notre siècle de gens très pressés, c'est absolument colossal de gagner deux minutes sur un passage... Ceci dit, c'est agréable de pouvoir passer entre

les deux. La contrepartie de ce passage, c'est qu'en fait, comme personne ne respecte rien dans notre charmant pays, ce ne sont pas que les piétons qui passent. On voit également passer les scooters et les vélos, jour et nuit. J'ai emprunté le jardin hier soir vers 22 h, j'ai croisé deux vélos qui traversaient. Il n'y a pas que les piétons qui passent à l'intérieur du passage, que ce soit le jour ou la nuit. Donc la contrepartie de ce phénomène de passage, c'est que les riverains subissent des nuisances jour et nuit.

Je dis tout n'est pas rose. Tout n'est pas vert non plus, contrairement à ce qu'on aurait pu espérer. Le premier reproche que certains riverains et usagers font, c'est qu'il n'y a aucune plantation d'arbres ou d'arbustes au milieu de ce jardin sur la partie centrale. C'est certain qu'on a privilégié la vue sur l'église Saint-Ambroise à partir du boulevard Richard-Lenoir, ce qui est intéressant. Mais l'inconvénient de cette décision, c'est que le couloir central est un couloir soumis à tous les vents, et en particulier les vents d'ouest qui sont quand même les vents dominants dans nos régions, et soumis au soleil. On a vu cet été les conséquences de l'absence totale d'ombrage sur le jardin dans sa partie centrale puisque des températures de 50° ont été relevées. Donc l'îlot de fraîcheur au niveau du jardin Truillot est un loupé pour le moment. Il faudrait peut-être se poser des questions.

On a aussi noté un certain nombre de problèmes qui ont déjà été évoqués. Dès qu'il y a eu les premières pluies, on s'est aperçu que les allées étaient imperméables et qu'il y avait de l'eau et de la boue. Certaines allées étaient impraticables, voire fermées. La partie étant pavée, on s'est aperçu qu'un certain nombre de pavés ont tendance à se déchausser très largement et sont difficilement carrossables à pied. Si vous avez des talons, je vous souhaite beaucoup de plaisir à utiliser ces allées. Donc il y a un certain nombre de sujets difficiles.

Des réunions ont été faites et une première décision a été prise par la Mairie - et nous vous en remercions - consistant à dire qu'il va falloir réserver une période de tranquillité pour les riverains. Un panneau a été affiché, indiquant que le jardin ne devait pas être occupé entre 1 h et 5 h du matin. Je ne sais pas si vous pouvez vous contenter de quatre heures de calme et de sommeil par jour, mais je pense que vous vous rendriez compte très rapidement que c'est largement insuffisant. Le weekend, c'est encore pire puisque c'est de 2 h à 5h du matin, soit trois heures pour pouvoir se reposer. Tout irait bien si on était dans un pays discipliné mais ce n'est pas le cas. À partir du moment où il n'y a pas un gendarme derrière chacun pour empêcher de passer, malgré la jolie pancarte et puis le petit sourire qui dit qu'il faut faire le silence, les gens traversent et vivent dans le jardin. Résultat, les riverains vivent un enfer.

Je pense qu'il faudrait réellement, et c'est l'objet de notre vœu, faire une véritable évaluation des conséquences des choix qui ont été faits sur ce jardin, en réunissant non seulement les usagers mais aussi en écoutant les riverains et les associations. Les riverains ont quand même beaucoup de choses à expliquer et je pense qu'il faut finir par comprendre qu'ils ont une vie qui est un enfer et c'est un problème de santé. On ne peut pas vivre dans un endroit où toutes les nuits, vous entendez du bruit à n'importe quel moment. Quand vous commencez à vous endormir, ça commence. Il y a donc une étude à faire sachant que cet été il y avait effectivement des vigiles qui passaient au moment de l'heure censée être celle de la fermeture. Maintenant, apparemment, ils ne passent plus. Donc il faut vraiment se poser des questions. Et de toute façon, on ne peut pas surveiller en permanence.

Donc je pense qu'il faudrait aussi élargir au niveau des créneaux de présence de vigiles. Une fermeture entre 23 h et 7 h du matin ne serait pas scandaleux d'autant plus que passée la nuit, personnellement, je ne traverserai jamais le jardin à 1 h du matin. Je préfère passer par la rue, où il y a quand même de la circulation. Pour économiser une ou deux minutes de marche, je pense

qu'on peut se dispenser de prévoir un passage obligatoire au milieu de la nuit à l'intérieur du jardin.

Un autre point que nous demandons, c'est qu'une information précise soit donnée sur l'usage qui va être fait des excavations qui sont en cours au niveau de la rue Moufle et du boulevard Richard Lenoir suite à la démolition de l'hôtel. Nous avons constaté qu'on fait des trous importants. Qu'est-ce qui va être fait à cet endroit-là ? Comment ça va être réalisé ? Est-ce qu'on va faire une espèce de mare ou est-ce que ça va être autre chose ? Donc on a besoin d'une information qui n'apparaît pas du tout. Il n'y a aucun panneau. Il n'y a aucune information qui est donnée aux riverains qui voient les travaux mais qui ne savent pas à quoi ils servent. Je vous remercie ».

**M. le Maire :** « Merci. Mme Joëlle MOREL ».

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Je vous remercie de proposer votre vœu concernant le jardin Truillot. Cela permettra de redonner de l'information sur ce jardin qui a été ouvert il y a maintenant une année, et qui a été inauguré par Mme Anne HIDALGO, Mme Pénélope KOMITES et M. François VAUGLIN.

Comme vous le rappelez dans votre vœu, le 11<sup>e</sup> arrondissement manque cruellement d'espaces verts. C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup> arrondissement s'est opposé tout au long de la mandature au projet de densification de la parcelle du TEP de Ménilmontant.

Dans la semaine qui a suivi les résultats des élections européennes, ce projet de densification a été gelé par Mme Anne HIDALGO. Comme vous le constatez, la création de jardins répond à une forte attente de « plus de vert » des habitants. La création du jardin Truillot répond en partie à cette demande.

Le jardin Truillot a été créé dans une zone dense pour relier deux grands boulevards, deux stations de métro et je continue à penser que cette parcelle doit vivre comme un vrai jardin public. Mais je ne me cache pas les yeux : le jardin public Truillot est aujourd'hui davantage un lieu de passage qu'un véritable jardin public. Comme vous, je le déplore. Je pense qu'on est nombreux ici à le déplorer et il faut y travailler pour que cette parcelle devienne un vrai jardin.

Avec M. François VAUGLIN, nous sommes intervenus auprès de la maire adjointe pour que ce jardin puisse bénéficier cet été des dispositifs des jardins ouverts la nuit. De ce fait, plusieurs brigades ont pu se relayer à plusieurs heures de la nuit pour apaiser le jardin, contrôler les incivilités et verbaliser si nécessaire.

À ce jour, je ne suis malheureusement pas en possession d'un bilan détaillé de la DPSP sur le fonctionnement du jardin pendant cette période. Il semble que la présence de vigiles entre 1h et 5h du matin a apporté une présence humaine et une réelle amélioration de la vie de ce jardin une partie de la nuit. Je conçois que c'est seulement une partie de la nuit. Ce n'est pas satisfaisant parce que ce n'est pas pérenne. Ce n'était que pendant l'été. C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste continuera à intervenir régulièrement au Conseil de Paris pour demander une plus grande présence humaine sur un horaire élargi pour permettre aux riverains de retrouver plus de sommeil indispensable à une meilleure qualité de vie.

En tant qu'élue aux espaces verts, j'ai initié la création d'un comité des usagers de Truillot. Pour moi, c'était indispensable pour établir un suivi des évolutions de ce jardin que je savais compliqué. Ce comité s'est réuni une fois sous la présidence du Maire d'arrondissement et il se réunira très prochainement, et avant les vacances scolaires de novembre prochain. Cela donnera

la possibilité d'élaborer une évaluation des conséquences des choix urbanistiques environnementaux et des usages comme vous le préconisez. Les travaux concernant la création de la zone humide sont bien engagés.

Vous trouvez qu'il n'y a pas assez de pancartes, pas assez d'informations, mais on a quand même fait énormément d'informations, me semble-t-il, sur le fait qu'à la place du bâtiment du bar « À la Bouteille » qui a été démoli, il y aurait la création d'une zone humide et que les plantations sont programmées au courant de l'automne afin que les végétaux poussent au printemps prochain. En raison de la fissure dans le mur côté gauche, les travaux de démolition auront lieu avant la fin de l'année, comme on l'a annoncé au comité des usagers de Truillot. Une première réunion a eu lieu entre le Maire et la copropriété concernée par ce mur mitoyen. Comme on l'a annoncé pendant le comité des usagers, il est indiqué : « Lors des travaux de reconstruction du mur, la pelouse et les allées enherbées seront réaménagées ». Donc ces travaux sont programmés avant la fin de l'année.

Au nom de l'exécutif, je ne peux donc pas donner un avis favorable à votre vœu, particulièrement concernant le troisième attendu puisque moi-même, j'interviens régulièrement au Conseil de Paris pour demander l'élargissement des horaires des agents et donc une plus grande présence humaine. Je l'ai dit et redit, je le demande régulièrement. Cette dimension est indispensable pour permettre une plus grande régulation du fonctionnement de ce jardin. Mais je dois vous dire que je n'ai malheureusement pas obtenu satisfaction sur ce point auprès de l'adjointe aux espaces verts. »

**M. le Maire :** « Merci. Je passe la parole à M. Adrien TIBERTI ».

**M. TIBERTI :** « Juste pour que soit porté au procès-verbal le fait que ce qu'a dit ma collègue Joëlle MOREL concernant le TEP Ménilmontant est factuellement faux puisque son groupe et elle ont voté la construction des 85 logements sociaux ici-même en décembre 2014, et la construction du centre de valorisation et d'apport des encombrants un peu plus tard, dans le courant de l'année 2015. C'étaient quand même deux des éléments structurants du projet. Mais j'imagine qu'elle fera argument électoral du fait qu'elle était contre le projet du TEP Ménilmontant et nous saurons quoi dire ».

**M. le Maire :** « On est un peu hors sujet. Merci pour cette précision. Mme SPINNEWEBER, une réaction ? »

**Mme SPINNEWEBER :** « Oui, je voulais apporter une petite précision. Par exemple, effectivement, il n'y a aucune réunion des riverains et des usagers. Il y en a une qui a été programmée début juillet. Elle a été annoncée tardivement et en plus, au mois de juillet. Ça ne correspondait pas à des possibilités de se libérer. Donc pour la prochaine réunion, il faudra essayer de choisir une date qui corresponde aux possibilités des Parisiens de s'y rendre parce qu'on peut toujours prévoir des réunions. Si c'est la veille d'un weekend au mois de juillet, ça ne peut pas bien fonctionner.

Concernant le problème du mur, effectivement, je ne l'ai pas abordé précisément dans les attendus de ce vœu, mais c'est aussi un sujet de préoccupation des riverains qui sont directement concernés par ce mur. Apparemment, il leur aurait été fait trois propositions par la Mairie : soit reconstruire le mur en l'état, soit construire un muret de 1,50 m avec un grillage au-dessus, soit faire un tout petit muret de 50 cm recouvert de tôle au-dessus. Donc ils attendent maintenant. *A priori*, ils ont choisi la reconstruction du mur en l'état. Je comprends ce choix, parce que si l'on a simplement des tôles, tout le monde va jouer contre ces tôles et le bruit ne sera pas du tout

aménagé. Ce sujet semble tout à fait en suspens au niveau des riverains. C'est juste le point que je voulais signaler. »

**M. le Maire :** « Bien. Peut-être un ou deux compléments avant de passer au vote. Deux dates ont été proposées et ces dates de réunion ont dû être repoussées deux fois en juin et en juillet parce que nous avons la préoccupation de faire des réunions auxquelles les gens peuvent participer et parce que des personnes nous ont dit qu'elles ne pouvaient pas participer. Alors ne nous le reprochez pas, je n'ai pas entendu que vous le fassiez, mais que ce soit clair dans la tête de chacun, le fait que cette réunion n'ait pas encore pu avoir lieu puisque deux dates ont été épuisées. Une troisième est en cours de montage. On hésite entre le 7 et le 10 octobre. Je crois que Mme Joëlle MOREL n'est pas disponible donc ce sera plutôt le 7 si les autres peuvent, mais c'est toujours difficile de trouver des dates quand il faut la présence de tout le monde.

Sur cette question du mur, j'ai toujours considéré que la reconstruction à l'identique était la seule solution viable. Les services de la Ville nous ont expliqué que ça posait des problèmes techniques assez importants pour des raisons de fondation parce que c'est un mur qui est très haut. C'est pourquoi ils m'ont demandé si on peut au moins proposer aux riverains des solutions qui soient techniquement plus faciles à mettre en œuvre et qui, du coup, soient moins onéreuses pour les finances publiques, ce qui, je ne vous le cache pas, est aussi de notre responsabilité. Ces propositions ont été présentées aux riverains qui ont clairement exprimé leur choix pour une reconstruction à l'identique. Donc ce sera une reconstruction à l'identique.

Peut-être une nuance avec les propos de Mme Joëlle MOREL qui trouve que c'est davantage un lieu de passage qu'un jardin. Ça dépend probablement des moments mais quand on passe en journée, il y a nombre de personnes sur les pelouses, des personnes seules qui s'assoient sur les petits bancs qui sont en recul, et des familles autour des jeux pour enfants. On a une pluralité d'usages et je trouve que c'est très bien qu'un espace comme celui-ci puisse avoir une pluralité d'usages, sachant qu'on avait anticipé dès le début la fonction de passage. C'était une des motivations du choix de cet emplacement pour réaliser un jardin.

Je pense que tout le monde a pu comprendre quels étaient les termes du débat, donc nous allons passer au vote avec un avis défavorable de l'exécutif. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant que la création du jardin Truillot répond à une attente particulièrement justifiée de la part des habitants du 11<sup>ème</sup> arrondissement qui manquent cruellement d'espaces verts : avec 0,6m<sup>2</sup> d'espace vert par habitant, le 11<sup>e</sup> est très largement en dessous des normes préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé ;

Considérant la fréquentation très élevée de ce jardin qui démontre à quel point il répond à une attente des habitants ;

Considérant que la Mairie du 11<sup>e</sup> a choisi délibérément de privilégier la perspective entre l'église Saint-Ambroise et le boulevard Richard-Lenoir en créant un large axe de circulation entre le boulevard Voltaire et le boulevard Richard-Lenoir ;

Considérant que ce choix s'est traduit par la plantation des arbres exclusivement sur les cotés du jardin, laissant l'espace central, dont notamment la pelouse coté boulevard Voltaire sans aucun ombrage naturel l'été et ne créant aucune protection contre les vents d'ouest ;

Considérant que le jardin enclavé au milieu des immeubles constitue une véritable caisse de résonance pour tous les bruits diurnes et nocturnes ;

Considérant que la plantation tardive dans la saison des jeunes arbres s'est traduite par un taux important de mortalité des arbustes ;

Considérant la mise à disposition au public très rapide de la pelouse à peine enracinée et sans période de repos qui a abouti à un espace particulièrement dégradé dès la première année ;

Considérant les problèmes d'étanchéité apparus dès les premières pluies rendant les allées ensablées impraticables lors des journées de mauvais temps, et les autres allées très dangereuses à cause des pavés disjoints ;

Considérant que cette conception du jardin n'a pas permis de créer l'îlot de fraîcheur attendu d'un espace de verdure, bien au contraire des températures de 50°C ayant été relevées en juillet du fait de l'absence de pelouses de qualité et d'ombrages ;

Considérant que la réponse de la Mairie aux graves difficultés de vie imposées aux riverains par l'ouverture nocturne du jardin n'est que très partiellement satisfaisante, du fait de la non-prise en compte des propositions faites par les élus les Républicains lors des conseils d'octobre 2018 et juin 2019 de fermer le jardin la nuit. En effet, la mobilisation par la Mairie d'un vigile en permanence entre 1 heure et 5 heures du matin seulement permet d'offrir 4 heures de sommeil au quotidien en semaine, ce qui peut être gravement nuisible à la santé des riverains ;

Considérant enfin que les excavations réalisées au niveau de l'ancien « hôtel à la bouteille » côté rue Moufle et boulevard Richard-Lenoir inquiètent les riverains faute d'information sur la finalité de ces travaux ;

Sur proposition de Madame Nicole SPINNEWEBER et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

**Émet le vœu :**

- Qu'une évaluation des conséquences des choix urbanistiques, environnementaux et des usages soit poursuivie avec le conseil de quartier et associations impliquées, mais aussi avec les usagers et les riverains du jardin,
- Qu'un compte rendu de cette évaluation et des préconisations éventuelles soit communiqué aux élus et aux parties prenantes,
- Que les créneaux de présence du vigile soient étendus de 23h à 7h afin de limiter les nuisances que les riverains subissent au quotidien au détriment de leur santé, et afin de permettre à la végétation et à la biodiversité de disposer d'un minimum de temps de calme et de limitation de l'ambiance lumineuse,
- Qu'une information précise soit donnée sur la nature des travaux en cours côté Richard-Lenoir, en vue vraisemblablement de la création d'une zone humide à proximité de la crèche, dont le principe a fait l'objet d'une délibération en 2015, sachant que la situation climatique a largement évolué ces dernières années avec, notamment, l'invasion de moustiques tigre sur l'ensemble du territoire.

**M. le Maire :** « Mme Nawel OUMER a laissé un pouvoir à M. Patrick BLOCHE.

Qui est pour le vœu ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**V11201951 – Vœu relatif au rétablissement de l'aire de jeu du boulodrome du Père-Lachaise suite à l'arrêt du projet de stade Ménilmontant**

**M. le Maire :** « Le vœu relatif au rétablissement de l'aire de jeux du boulodrome du Père-Lachaise est présenté par M. Jacques LEFORT ».

**M. LEFORT** : « M. le Maire, vu l'heure, je me contenterais de vous demander de retirer les plots béton qui agrémentent 200 m<sup>2</sup> du boulodrome du Père Lachaise, de façon à ce que nous puissions à nouveau jouer à la pétanque ».

**M. le Maire** : « C'est très clair, merci beaucoup. Je vais vous répondre.

Le projet qui avait lieu sur le TEP Ménilmontant a été arrêté, comme vous le savez. La Maire de Paris l'a annoncé au printemps dernier. Cela a été rappelé tout à l'heure. Depuis lors, des citoyens ont pris possession de ce terrain. Je l'ai dit avant, je ne suis pas dans l'état d'esprit d'envoyer la police pour rétablir les règles de droit à cet endroit, contre une occupation citoyenne. Très bien, on en tient compte.

Nous avons engagé une discussion avec ces personnes en leur demandant que, pour des raisons de principe et techniques, la Ville et Paris Habitat puissent reprendre les clés d'accès à ce terrain, ou au moins avoir un double. À ce stade, ces personnes ont refusé cette proposition.

Donc voici très clairement les éléments qui font que, aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de désinstaller des éléments qui avaient été mis sur place pour préparer le chantier, que ce soit sur l'emprise du TEP ou sur des parties annexes qui impactent le boulodrome. Dès que nous aurons récupéré une faculté d'accès sur ce site, il en sera ainsi fait. Je vous propose de retirer votre vœu, quoique...Moi, cela ne me gêne pas de le voter.

*[Interventions hors micro]*

Je ne vois pas d'élément dans votre vœu qui soit urticant. Le vœu que ces éléments puissent être retirés, nous le portons, mais le codicille, c'est qu'on puisse récupérer les clés du site. Voilà. »

### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant la décision d'abandon du projet de construction sur le terrain d'éducation physique de Ménilmontant, prise par le maire du 11<sup>e</sup> arrondissement le 29 mai 2019 ;

Considérant que cet arrêt du chantier a eu pour effet de laisser sur place les plots en béton qui devaient servir de support aux baraquements de chantier, ces plots étant installés sur une partie conséquente du boulodrome situé entre le TEP et la basilique Notre-Dame du Perpétuel Secours ;

Considérant que la zone risque de rester de longs mois en l'état, au moins jusqu'aux élections municipales en mars prochain ;

Considérant que cette situation prive inutilement l'Amicale bouliste du Père-Lachaise de 200 m<sup>2</sup> de terrain depuis plus de trois mois maintenant ;

Considérant que la demande a été faite auprès de la mairie de retirer ces plots, qui aurait évoqué l'impossibilité de faire pénétrer un engin de levage adéquat sur le TEP, du fait de son occupation actuelle par un collectif indépendant ;

Considérant qu'il n'y a pas de raison à ce que ce collectif empêche la pénétration d'un engin de chantier sur le stade, dès lors que ce n'est pas dans le but de reprendre les travaux... ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la droite et du centre,

**Émet le vœu :**

que les plots béton soient rapidement retirés du boulo-drome du Père-Lachaise afin que les aficionados parisiens de la pétanque puissent y reprendre leur sport favori.

**M. le Maire :** « Qui est pour l'adoption de ce vœu ? Unanimité.

Que chacun fasse œuvre de conviction par rapport aux occupants. Moi, j'ai essayé et je n'y suis pas arrivé. Peut-être qu'ils vous entendront.

**M. LEFORT :** « Il suffit d'y aller avec l'engin le jour où la porte est ouverte. »

**M. le Maire :** « On a essayé. »

**M. LEFORT :** « Pas un engin pour construire des logements... Un engin pour retirer les plots ! »

**M. le Maire :** « On se dissipe. Nous passons à la question orale. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**QUESTION ORALE ADRESSEE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT**

**Q11201905 – Question orale relative à la qualité architecturale des nouvelles constructions parisiennes et notamment celle de l'immeuble situé au 37 bis rue de Montreuil, à l'entrée de la cour de l'Industrie**

Considérant que la beauté de Paris a toujours été intimement liée à la qualité architecturale de ses constructions, et qu'il est essentiel de sauvegarder ce patrimoine unique et envié ;

Considérant qu'au 37 bis rue de Montreuil se dresse une construction récente, sorte d'immeuble mort-né à la façade béton non finie, dont l'élévation s'arrête brutalement dans une sorte de croissance atrophiée par rapport aux beaux immeubles qui l'entourent : haussmannien d'un côté, vieux reliai de mousquetaires de l'autre ;

Considérant que le caractère saugrenu de cette verrue architecturale est renforcé par le non alignement avec l'immeuble haussmannien adjacent, et par les tags qui la déforment, elle seule, comme si les « artistes de rue » l'avaient confondue avec une baraque de chantier oubliée ;

Considérant que cette adresse est précisément l'entrée de la Cour de l'industrie, dédiée à l'artisanat d'art, temple de l'excellence en matière de beaux objets, et qu'on aurait pu rêver d'un porche plus représentatif de la perfection qu'il introduit ;

Monsieur Jacques LEFORT et les élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre, posent au Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement les questions suivantes :



- Comment se peut-il qu'un immeuble tel que celui du 37 bis rue de Montreuil ait obtenu un permis de construire de la part de la Mairie de Paris ?
- Quels sont les moyens à la disposition des riverains, ou de toute autre partie prenante, pour rétablir la qualité architecturale des rues dégradées de la sorte ?

**M. le Maire :** « M. LEFORT, vous avez une question sur le 37 bis rue de Montreuil. M. Patrick BLOCHE se prépare à répondre. »

**M. LEFORT :** « Je suis extrêmement étonné, à chaque fois que je prends la rue de Montreuil, de constater cette espèce d'immeuble à moitié construit, à moitié fini. On a l'impression qu'il s'est arrêté en cours de hauteur à « R+1,5 », une hauteur un peu improbable. Et surtout, il y a des parements en béton. J'aime beaucoup le béton frais, le béton brut, mais là, il y a encore les marques des banches...

Qu'est-ce qui se passe sur cet immeuble ? Est-ce qu'on pourrait soit le démolir, soit le finir ? Et enfin, est-ce qu'on pourrait redonner à l'entrée de la Cour de l'Industrie le niveau esthétique qu'elle serait en droit d'attendre étant donné la qualité des objets qu'on y construit ?

D'une façon plus générale, que peut-on faire contre ce type de projet architectural ? Comment les riverains peuvent-ils agir pour forcer le constructeur à finir son immeuble ? ».

**M. le Maire :** « M. Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE :** « J'avais lu le texte de votre question orale et je vous ai entendu avec attention. Ma seule surprise vient du fait que vous en parliez seulement aujourd'hui puisque ce bâtiment existe depuis déjà un nombre conséquent d'années. Je ne saurais pas le dater précisément mais je dirais qu'on doit approcher de la dizaine d'années. C'est un dossier qu'on a bien connu à l'époque avec M. le Maire. Nous avons essayé de faire bouger le dossier. Nous y sommes arrivés, avouons-le marginalement, avec des dialogues suivis avec l'architecte. Je m'en souviens encore.

Puis, il y a le droit qui fait que quand vous instruisez un permis de construire, vous ne pouvez pas le refuser s'il respecte les règles d'urbanisme, en l'occurrence le Plan Local d'Urbanisme (PLU). À l'époque, nous avions, avec M. François VAUGLIN, essayé de faire reculer ce bâtiment qui empiète effectivement sur le trottoir. Mais là aussi, le Plan Local d'Urbanisme ne nous en offrait pas la possibilité. Quand vous instruisez un permis de construire et que le Plan Local d'Urbanisme est respecté, qu'aucune règle d'urbanisme n'est remise en cause, qu'elles sont toutes respectées, vous ne pouvez rien faire.

Nous avons essayé d'influencer au maximum ce dossier et cet immeuble s'est construit. Il est en béton brut, il est tagué. Depuis le départ, je vous avoue qu'il ne nous satisfaisait pas et plusieurs années après, il ne nous satisfait toujours pas. Le droit de propriété en France, comme vous le savez M. LEFORT, est garanti par la Constitution. Donc, nous ne disposons d'aucun moyen de droit. »

**M. le Maire :** « M. LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Si je comprends bien, cela signifie que rien ne pourrait s'opposer à des architectes qui décideraient de construire des bâtiments laids partout, dès l'instant qu'ils

respectent le Plan Local d'Urbanisme. Si jamais c'est le cas, que pouvons-nous faire ? Est-ce qu'il n'y a pas des règles législatives à corriger ? Vous avez été député pour justement remédier à cet état de fait. Le beau a été condamné par l'architecte dans le cadre de la construction de cet immeuble et ce n'est pas un point de vue subjectif, c'est un point de vue objectif, sauf de la part de l'architecte visiblement... Quels seraient les moyens d'éviter que des verrues poussent de cette manière dans l'arrondissement, au gré des desiderata des différents architectes ? »

**M. BLOCHE :** « Le Code de l'urbanisme n'intègre pas - à ma connaissance, mais c'est un code épais - la notion de beau et de laid. Vous avez vous-même avoué que c'étaient des valeurs subjectives. Vous ne trouvez pas ça beau et je pense que beaucoup de personnes ici peuvent partager votre opinion. Une fois qu'on a dit ça, on n'a rien dit.

Heureusement, la création architecturale en France compte nombre d'architectes talentueux et nombre de constructions qui sont d'ailleurs souvent des constructions de bailleurs sociaux. Pourquoi ? Parce que les bailleurs sociaux à Paris, alors que la loi hélas ne les oblige plus, continuent à pratiquer le concours d'architecture. Quand vous êtes dans un jury d'architecture et que vous avez la chance d'avoir quatre projets d'architectes, là sans doute, en toute subjectivité, vous ne choisissez pas que le plus beau, mais vous prenez en compte le critère esthétique. Il y a eu de très belles réalisations dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ces dernières années. Je ne vais pas, à cette heure tardive, dire qu'il y aurait pu en avoir une sublime boulevard de Ménilmontant, mais en l'occurrence, c'est ainsi que vont les choses.

Donc, pour finir et pour ne pas être plus long, à cette adresse du 37 bis rue de Montreuil, nous n'avons aucun moyen de droit, nous ne pouvons rien faire. Je suis désolé de vous décevoir. »

**M. le Maire :** « On reste sur cette note. Lors d'une modification du PLU, on pourra mettre une obligation de recul, mais c'est la seule arme dont on dispose aujourd'hui.

Merci à tous pour votre endurance en cette rentrée. Très bonne soirée à tous et à très bientôt ».

**À 23h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**